

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 44
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 5

Point 5 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2018.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Margot DE CARVALHO, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Isabelle FUHRMANN, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Corinne LOUIS, Christian MEISTERMANN, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Caroline SANCHEZ, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Guy WAEHREN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, M. Jean-Pierre BECHLER donne procuration à M. Jean-Paul SISSLER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, M. Sébastien BERSCHY donne procuration à M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Pierre OUADI donne procuration à Mme Nejla BRANDALISE.

ADOpte A L'UNANIMITE.

En l'absence de M. le Maire Gilbert MEYER qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote

Budget principal : ADOpte A L'UNANIMITE

Budgets annexes Festival du Film, Festival du Jazz, Salon du Livre-Espaces Malraux : ADOPTES A L'UNANIMITE

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 1 juillet 2019**

POINT N° 5 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale,

Vu l'article L.2121-31 du même code qui prévoit que le conseil municipal arrête le compte administratif qui est annuellement présenté par le Maire,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 le Maire a quitté la séance et ne participe pas au vote,

Considérant que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un autre président de séance pour être placé sous la présidence de M. HEMEDINGER, premier Adjoint.

Sur la base des exposés présentés en Commission des Finances élargie et dans la présente séance du Conseil Municipal, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2018 de la Ville de Colmar.

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 17 juin 2019,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du Festival du Film, du Festival de Jazz et du Festival du Livre et Espace Malraux, les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2018 soumis à son examen

ARRETE

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés,

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2 720 877,96 €			9 559 102,79 €	2 720 877,96 €	9 559 102,79 €
Résultat affecté (1068)		6 998 877,96 €				6 998 877,96 €
Opérations de l'exercice	46 153 849,54 €	29 135 675,50 €	86 420 857,34 €	101 077 677,43 €	132 574 706,88 €	130 213 352,93 €
TOTAUX	48 874 727,50 €	36 134 553,46 €	86 420 857,34 €	110 636 780,22 €	135 295 584,84 €	146 771 333,68 €
Résultats de clôture		-12 740 174,04 €		24 215 922,88 €		11 475 748,84 €
Restes à réaliser	5 265 000,00 €	2 070 000,00 €			5 265 000,00 €	2 070 000,00 €
TOTAUX CUMULES	5 265 000,00 €	-10 670 174,04 €		24 215 922,88 €	5 265 000,00 €	13 545 748,84 €
RESULTATS DEFINITIFS	15 935 174,04 €			24 215 922,88 €		8 280 748,84 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				71 800,00 €		71 800,00 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			134 775,07 €	113 500,80 €	134 775,07 €	113 500,80 €
TOTAUX			134 775,07 €	185 300,80 €	134 775,07 €	185 300,80 €
Résultats de clôture				50 525,73 €		50 525,73 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				50 525,73 €		50 525,73 €
RESULTATS DEFINITIFS				50 525,73 €		50 525,73 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				10 100,00 €		10 100,00 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			132 475,72 €	137 438,07 €	132 475,72 €	137 438,07 €
TOTAUX			132 475,72 €	147 538,07 €	132 475,72 €	147 538,07 €
Résultats de clôture				15 062,35 €		15 062,35 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				15 062,35 €		15 062,35 €
RESULTATS DEFINITIFS				15 062,35 €		15 062,35 €

BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	236,74 €			45 633,26 €	236,74 €	45 633,26 €
Résultat affecté (1068)		236,74 €				236,74 €
Opérations de l'exercice			335 587,68 €	341 099,73 €	335 587,68 €	341 099,73 €
TOTAUX	236,74 €	236,74 €	335 587,68 €	386 732,99 €	335 824,42 €	386 969,73 €
Résultats de clôture				51 145,31 €		51 145,31 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				51 145,31 €		51 145,31 €
RESULTATS DEFINITIFS				51 145,31 €		51 145,31 €

DONNE

Décharge au Maire pour sa gestion de l'exercice 2018 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Rapport de présentation



Travaux d'accessibilité à l'école Hirn



Aménagement global de la rue Geiler



Aménagement et extension de la place du saumon



Plan animation lumière - Quai de la Poissonnerie



Plan animation lumière -
Pôle média - culture Edmond Gerrer

Table des matières

INTRODUCTION	5
L'équilibre général.....	7
LE BUDGET PRINCIPAL.....	9
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	10
1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	11
2. Chapitre 73 – impôts et taxes.....	12
3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations	13
4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	15
5. Chapitre 76 – produits financiers	16
6. Chapitre 77 – produits exceptionnels	16
7. Chapitre 013 – atténuations de charges	16
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	17
1. Chapitre 011 – charges à caractère général.....	18
2. Chapitre 012 – charges de personnel.....	19
3. Chapitre 014 – atténuations de produits	20
4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	20
5. Chapitre 66 – charges financières	21
6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles.....	21
C. Le résultat de fonctionnement et les épargnes	22
1. De l'excédent de ressources à l'épargne brute	22
2. De l'épargne brute à l'épargne nette	23
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	25
A. Les recettes réelles d'investissement	26
1. Les recettes d'équipement.....	27
2. Les opérations pour compte de tiers	28
3. Les recettes financières.....	29
4. Prélèvement sur la section de fonctionnement.....	29
B. Les dépenses réelles d'investissement	30
1. Les dépenses d'équipement.....	30
2. Les opérations pour compte de tiers	34
3. Les dépenses financières.....	34

III. EXCEDENT GLOBAL	35
IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE	36
A. Fonctionnement.....	36
B. Investissement	36
C. Fonctionnement + Investissement.....	37
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM	38
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	38
A. Les recettes de fonctionnement	38
B. Les dépenses de fonctionnement	38
II. RESULTAT.....	38
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ	39
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	39
A. Les recettes de fonctionnement	39
B. Les dépenses de fonctionnement	39
II. RESULTAT.....	39
LE BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX	40
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40
A. Les recettes de fonctionnement	40
B. Les dépenses de fonctionnement	40
C. Le résultat de fonctionnement.....	40
II. LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	41
A. Les recettes d’investissement	41
B. Les dépenses d’investissement	41
III. RESULTAT.....	41

INTRODUCTION

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes. Il constate la réalisation des recettes et des dépenses de l'exercice précédent.

Il est en cohérence avec les comptes tenus parallèlement par le comptable public, en l'occurrence le trésorier public municipal de Colmar (Compte de Gestion).

Le Compte Administratif 2018 est conforme aux orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2018.

Il se caractérise par :

- **des dépenses d'équipement qui progressent cette année encore de 8,57 % pour atteindre 36 150 141,86 € contre 33 295 767,86 € en 2017 ;**
- **des dépenses réelles de fonctionnement qui ont fortement diminué en 2018 par rapport à 2017 (- 2,03 %) sous l'effet des différentes mesures prises. La consigne donnée était de mieux faire que le pacte de confiance imposé par l'Etat, et ce malgré une inflation de 1,85 % pour l'année 2018 ;**
- **une évolution dynamique des recettes réelles de fonctionnement qui progressent de 4,98 % pour atteindre 99 981 636,13 €, en particulier du fait de la mise en œuvre du forfait post-stationnement instauré par la loi, de la taxe sur les friches commerciales et au versement de dividendes exceptionnels ;**
- **la modération fiscale avec des taux inchangés pour la 6^{ème} année consécutive en 2018 ;**
- **des charges financières qui poursuivent leur décrue (- 4,65 %) grâce à un recours limité à l'emprunt et des négociations des taux d'intérêt très favorables à Colmar ;**
- **l'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute qui enregistre une hausse inédite passant de 17 664 609,15 € en 2017 à 24 361 060,73 €, grâce à une évolution soutenue des recettes réelles de fonctionnement de 4,98 % et à la décélération des dépenses de 2,03 %. Elle confirme ainsi la reconstitution de marge de manœuvres financières conséquentes pour financer les dépenses d'investissement ;**
- **une épargne nette ou capacité d'autofinancement nette également marquée par un fort rebond de 6 390 415,59 € par rapport à 2017 pour atteindre 17 178 863,49 € contre 10 788 447,90 € en 2017 ;**
- **un désendettement avec un encours de dette globale au 31/12 qui passe de 75 997 330,20 € à 72 115 132,96 € en 2018 et un encours de dette nette (hors dette récupérable et Hôtel de Police) qui passe de 67 334 474,98 € à 64 827 316,36 € en 2018.**

Au-delà de ces observations, il faut mettre le doigt sur les performances de gestion de la Ville de Colmar, avec :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 CONSOLIDES

RESULTATS DE CLOTURE

LIBELLES	REALISE		RESTES A REALISER	RESULTAT NET (RAR financés)
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
BUDGET PRINCIPAL				
Recettes (R)	101 077 677,43 €	36 134 553,46 €	2 070 000,00 €	
Dépenses (D)	86 420 857,34 €	46 153 849,54 €	5 265 000,00 €	
Résultat 2018 ((R)-(D))	14 656 820,09 €	-10 019 296,08 €	-3 195 000,00 €	
Report résultat antérieur 2017	9 559 102,79 €	-2 720 877,96 €		
RESULTAT DE CLOTURE	24 215 922,88 €	-12 740 174,04 €	-3 195 000,00 €	8 280 748,84 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM				
Recettes (R)	113 500,80 €			
Dépenses (D)	134 775,07 €			
Résultat 2018 ((R)-(D))	-21 274,27 €			
Report résultat antérieur 2017	71 800,00 €			
RESULTAT DE CLOTURE	50 525,73 €			50 525,73 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ				
Recettes (R)	137 438,07 €			
Dépenses (D)	132 475,72 €			
Résultat 2018 ((R)-(D))	4 962,35 €			
Report résultat antérieur 2017	10 100,00 €			
RESULTAT DE CLOTURE	15 062,35 €			15 062,35 €
BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE - ESPACE MALRAUX				
Recettes (R)	341 099,73 €	236,74 €		
Dépenses (D)	335 587,68 €			
Résultat 2018 ((R)-(D))	5 512,05 €	236,74 €		
Report résultat antérieur 2017	45 633,26 €	-236,74 €		
RESULTAT DE CLOTURE	51 145,31 €			51 145,31 €
RESULTAT GLOBAL EXERCICE				
Résultats 2018 cumulés	14 646 020,22 €	-10 019 059,34 €	-3 195 000,00 €	
Report résultats antérieurs cumulés 2017	9 686 636,05 €	-2 721 114,70 €		
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	24 332 656,27 €	-12 740 174,04 €	-3 195 000,00 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	11 592 482,23 €		-3 195 000,00 €	8 397 482,23 €

L'équilibre général

Le Compte Administratif 2018 présente les résultats de l'exécution budgétaire de la Ville au titre de l'exercice 2018.

Il ressort du tableau synthétique ci-contre que l'excédent de clôture s'établit à **8 397 482,23 €** contre **9 686 636,05 €** en 2017.

Cet excédent se décompose par budget comme suit :

- budget principal : 8 280 748,84 €
- budget annexe Festival du Film : 50 525,73 €
- budget annexe Festival de Jazz : 15 062,35 €
- budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux : 51 145,31 €

Le compte administratif 2018 engrange les bons résultats de la gestion rigoureuse et particulièrement bien maîtrisée.

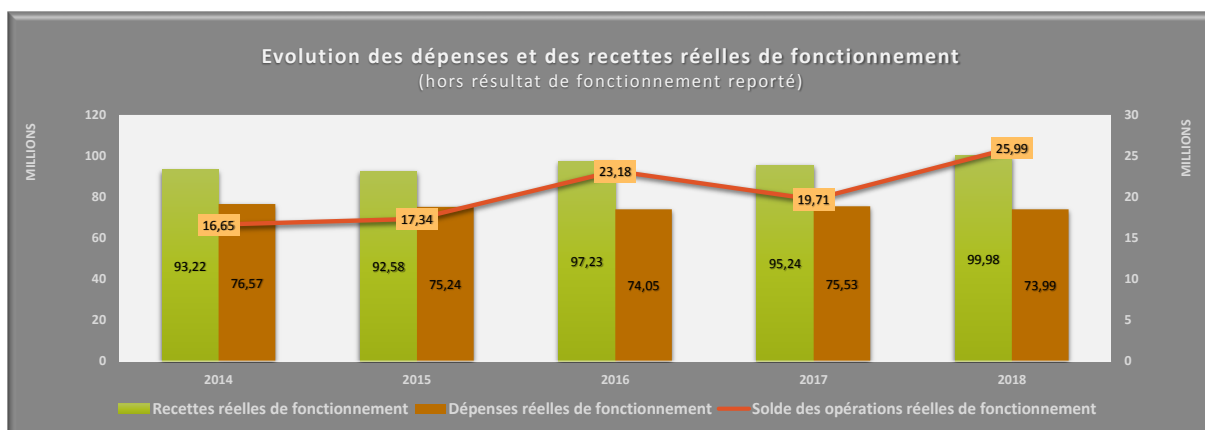
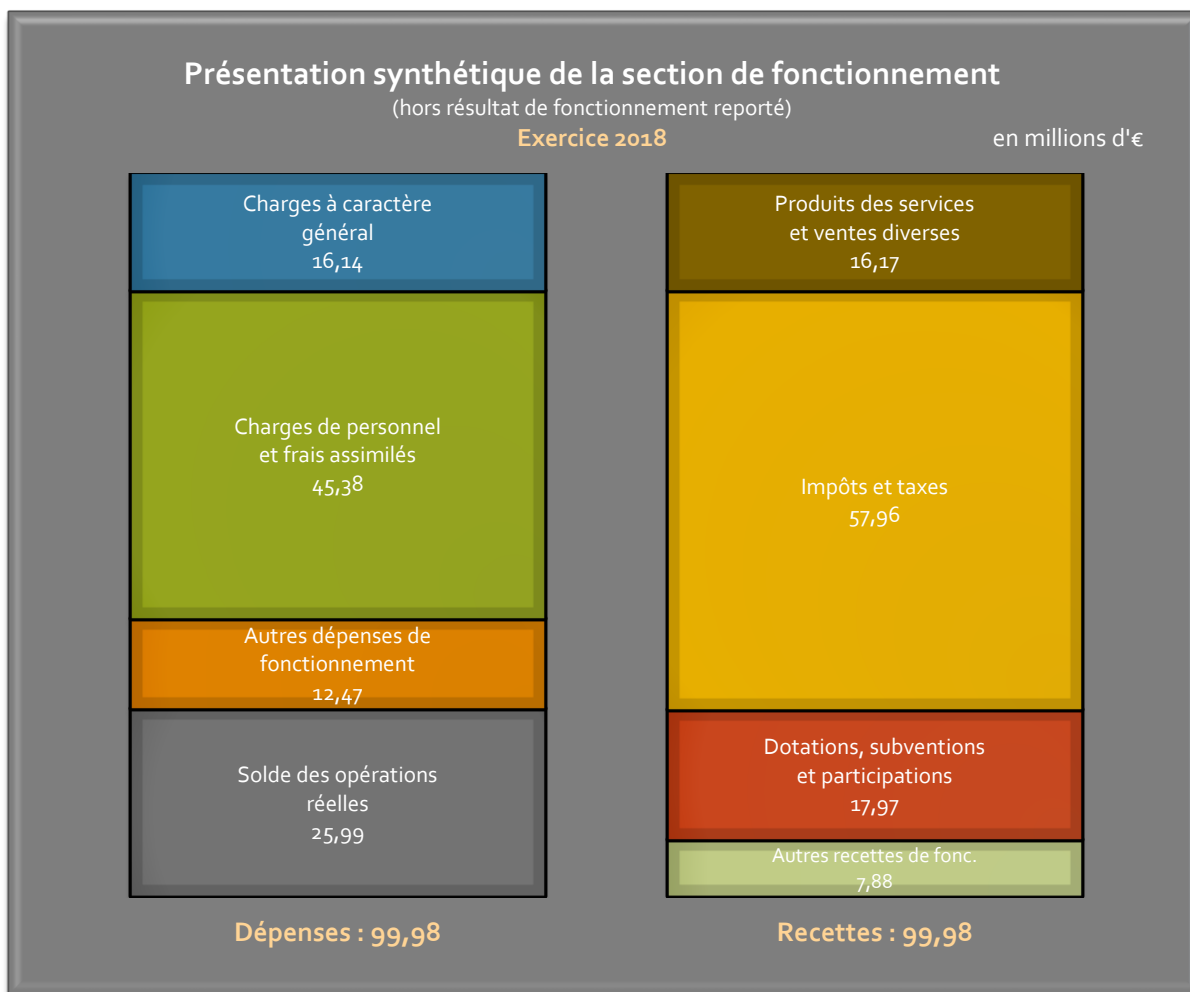
Le volume global des **dépenses réelles et d'ordre** pour le budget principal s'élève à **132 574 706,88 €** dont :

- fonctionnement : **86 420 857,34 €** contre **88 931 525,37 €** en 2017
- investissement : **46 153 849,54 €** contre **44 106 138,30 €** en 2017
(hors gestion active de la dette et résultat d'investissement reporté).

Les seules dépenses réelles représentent un montant de **117 378 642,59 €** dont :

- fonctionnement : **73 989 753,42 €** contre **75 525 595,84 €** en 2017 (- 2,03 %)
- investissement: **43 388 889,17 €** contre **42 051 956,55 €** en 2017 (+ 3,18 %)
(hors gestion active de la dette et résultat d'investissement reporté).

Il convient de noter la maîtrise exceptionnelle des dépenses réelles de fonctionnement qui atteignent leur plus bas niveau depuis le début de mandature pour s'établir à **73 989 753,42 € contre **76 574 392,51 €** en 2014, soit un recul de **2 584 639,09 €** (- 3,38 %).**



La présentation synthétique de la balance générale des comptes administratifs intègre les opérations d'ordre. Pour permettre une meilleure lisibilité et compréhension des résultats de l'exercice 2018, ces écritures ne sont volontairement pas évoquées dans les commentaires qui suivent.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses et des recettes par chapitre budgétaire et leur évolution.

FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %	Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %
011	Charges à caractère général	16 448 145,82 €	16 143 568,76 €	-1,85%	70	Produits des services du domaine & ventes	14 750 929,62 €	16 167 853,73 €	9,61%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 205 900,57 €	45 377 606,22 €	-1,79%	73	Impôts et taxes	55 283 555,06 €	57 963 242,32 €	4,85%
014	Atténuations de produits	456 153,18 €	467 157,17 €	2,41%	74	Dotations, subventions et participations	18 165 551,37 €	17 974 200,11 €	-1,05%
65	Autres charges de gestion courante	10 483 375,06 €	10 296 311,23 €	-1,78%	75	Autres produits de gestion courante	1 901 644,41 €	2 253 150,82 €	18,48%
66	Charges financières	1 438 364,47 €	1 371 456,56 €	-4,65%	76	Produits financiers	1 174 144,04 €	2 462 769,13 €	109,75%
67	Charges exceptionnelles	386 656,74 €	333 653,48 €	-13,71%	77	Produits exceptionnels	2 844 420,61 €	2 002 674,83 €	-29,59%
						<i>dont cessions d'immob.</i>	2 264 053,34 €	1 595 361,18 €	-29,54%
68	Dotations aux provisions	107 000,00	0,00 €	-100,00%	78	Reprises sur provisions	0,00 €	107 000,00 €	
					013	Atténuations de charges	1 120 288,77 €	1 050 745,19 €	-6,21%
	Sous-total opérations réelles de l'exercice	75 525 595,84 €	73 989 753,42 €	-2,03%		Sous-total opérations réelles de l'exercice	95 240 533,88 €	99 981 636,13 €	4,98%
					002	Résultat reporté de fonctionnement	9 131 815,38 €	9 559 102,79 €	4,68%
	Total dépenses réelles	75 525 595,84 €	73 989 753,42 €	-2,03%		Total recettes réelles	104 372 349,26 €	109 540 738,92 €	4,95%

La section de fonctionnement s'établit à **109 540 738,92 €** en recettes et à **73 989 753,42 €** en dépenses.

En ce qui concerne les **recettes**, on observe principalement :

- la progression des **produits des services du domaine et ventes diverses (+ 1 416 924,11 €)** résulte notamment d'une augmentation du produit encaissé pour les parkings (+ 389 927,58 €), des droits et redevance de stationnement (+ 375 966,63 €) et des prestations de service (+ 198 396,64 €),
- une croissance de **4,85 %** par rapport à 2017 des **impôts et taxes (2 679 687,26 €)** s'expliquant par :
 - ✓ la mise en œuvre pour la première fois en 2018 de la taxe sur les friches commerciales (+ 919 289 €),
 - ✓ un rebond des droits de mutations de 726 114,23 €,
 - ✓ une augmentation des contributions directes de 579 223 €,
 - ✓ un accroissement du produit de la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles de 190 518 €.

- une baisse de 29,59 % des produits exceptionnels en raison notamment de moindres cessions d'immobilisations (- 668 692,16 €) et d'une diminution des indemnités au titre des sinistres (-195 506,49 €),
- une évolution positive de 4,68 % du résultat de fonctionnement,

Côté dépenses, on observe globalement un repli de 2,03 %.

En 2018, des mesures ont été prises pour en maîtriser leur évolution, notamment par le biais d'un gel des crédits inscrits au budget primitif 2018 à hauteur de 1 377 000 €, ayant vocation à préserver des marges de manœuvre pour les années suivantes.

En effet, même si la Ville de Colmar n'a pas signé le pacte de confiance, elle doit néanmoins s'astreindre à ne pas dépasser l'évolution maximale annuelle de 1,2 % fixée par le Préfet sous peine d'une sanction sous forme de « reprise financière ». Son montant serait égal au montant du dépassement constaté. Pourtant la Ville a fait mieux. D'abord le 1,2 % n'a pas été utilisé. De surcroît les dépenses sont en diminution de 2,03 % en 2018, par rapport à 2017.

Aussi, la Ville de Colmar doit être en capacité d'absorber les charges induites liées aux nouveaux équipements, mais aussi de pouvoir faire face à d'éventuelles nouvelles charges ou de baisses de recettes qui seraient imposées par le législateur.

Au final, les économies réalisées en 2018 se montent à 1 535 842,42 €, bien au-delà de l'objectif assigné, avec un maintien de la qualité du service public aux usagers, alors que la consigne de l'Etat permettait une augmentation de 1,2 %.

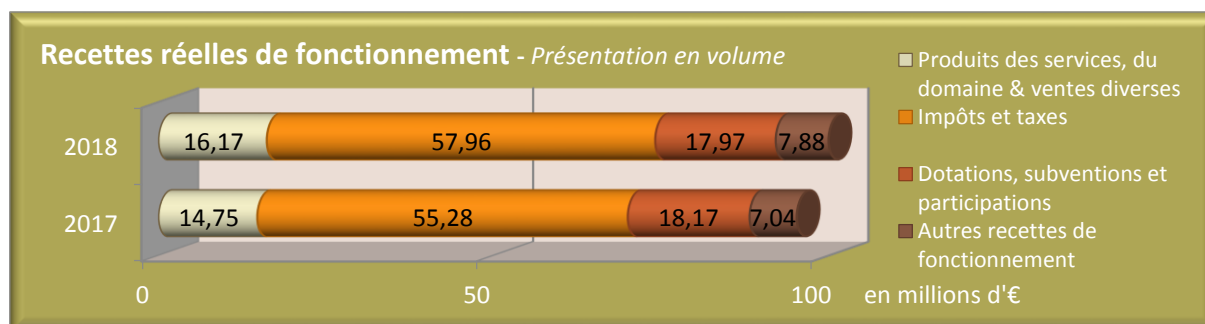
A. Les recettes réelles de fonctionnement

Hors résultat de fonctionnement reporté, elles sont en croissance de 4,98 % pour s'établir à 99 981 636,13 € contre 95 240 533,88 € en 2017, grâce à une hausse des produits des services et du domaine ainsi que des recettes fiscales.

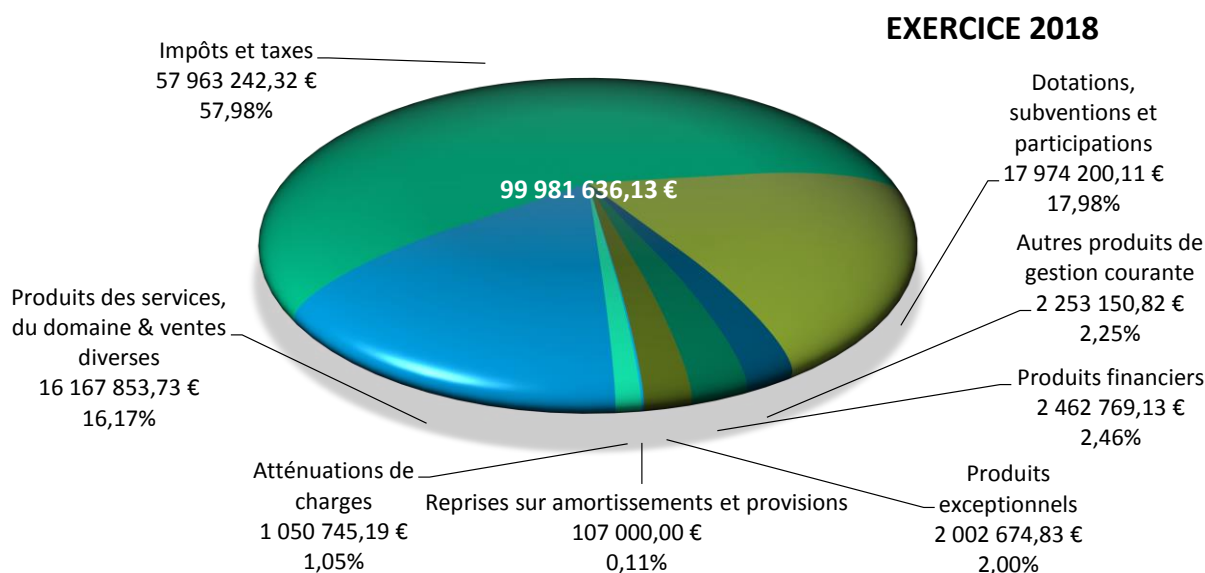
Elles se ventilent comme suit :

Chap.	Libellés	CA 2017	CA 2018	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	14 750 929,62 €	16 167 853,73 €	1 416 924,11 €	9,61%
73	Impôts et taxes	55 283 555,06 €	57 963 242,32 €	2 679 687,26 €	4,85%
74	Dotations, subventions et participations	18 165 551,37 €	17 974 200,11 €	-191 351,26 €	-1,05%
75	Autres produits de gestion courante	1 901 644,41 €	2 253 150,82 €	351 506,41 €	18,48%
76	Produits financiers	1 174 144,04 €	2 462 769,13 €	1 288 625,09 €	109,75%
77	Produits exceptionnels	2 844 420,61 €	2 002 674,83 €	-841 745,78 €	-29,59%
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	107 000,00 €	107 000,00 €	-
013	Atténuations de charges	1 120 288,77 €	1 050 745,19 €	-69 543,58 €	-6,21%
	Sous-total autres recettes de fonctionnement	7 040 497,83 €	7 876 339,97 €	835 842,14 €	11,87%
Total		95 240 533,88 €	99 981 636,13 €	4 741 102,25 €	4,98%

Les recettes en volume 2018/2017 sont reprises ci-après :



Au sein de ces recettes, on note le poids principal des recettes fiscales directes qui avoisinent les **60 %** (exactement **57,98 %**), comme l'atteste le graphique ci-dessous :



Aux recettes de l'exercice s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté qui, sous l'impulsion en 2018 d'une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un effet de ciseau inversé a encore progressé passant de **9 131 815,38 €** en 2017 à **9 559 102,79 €** en 2018, soit **+ 4,68 %**.

Les recettes de fonctionnement au titre de 2018 s'établissent ainsi à **109 540 738,92 €** (**99 981 636,13 € + 9 559 102,79 €**), contre **104 372 349,26 €** en 2017.

1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils atteignent **16 167 853,73 €** contre **14 750 929,62 €** en 2017, en hausse de **1 416 924,11 € (+ 9,61 %)**. Cette évolution s'explique principalement par l'élargissement du périmètre du stationnement payant sur voirie et des parkings (**+ 765 894,21 €**) ainsi que de la mise en œuvre du forfait de post-stationnement à compter du 1^{er} janvier 2018 (**+ 440 028,10 €**), découlant de l'application de la loi.

Le chapitre 70 comprend deux principaux postes, à savoir :

- les **redevances d'utilisation du domaine** qui s'établissent à **6 433 545,12 €** et comprennent notamment les concessions et redevances funéraires (**225 284,50 €**), les droits de stationnement, location de la voie publique et redevance (**3 105 853,17 €**) en hausse de **375 966,63 € (+ 13,77 %)** entre 2017 et 2018, les redevances d'occupation du domaine public (**126 318,65 €**) et les autres redevances et recettes diverses, notamment les parkings publics

(2 507 444,47 €) qui affichent une progression de 389 927,58 € (+ 18,41 %) entre 2017 et 2018 et corroborent, cette année encore, le dynamisme commercial et touristique de Colmar ;

- les **prestations de services** qui s'élèvent à **5 725 922,27 €** se ventilent comme suit :
 - ✓ **1 071 070,24 €** pour les services à caractère culturel (*abonnement des bibliothèques, droits d'écolage du conservatoire et des arts plastiques, droits d'entrées des musées*) ;
 - ✓ **885 453,62 €** pour les services à caractère sportif et de loisirs (*droits d'entrées des piscines*) ;
 - ✓ **768 359,69 €** dont **768 309,69 €** pour les services à caractère social (*frais de garde, crèches et haltes-garderies*) et **50 €** pour les services périscolaires ;
 - ✓ **3 001 038,72 €** pour les autres prestations de services, dont principalement **2 360 160 €** au titre de la redevance versée par VIALIS sur les réseaux en concession, **373 320,12 €** de produits d'exploitation de l'Auberge de Jeunesse et **209 807,18 €** refacturés à Colmar Agglomération au titre de la fourrière.

2. Chapitre 73 – impôts et taxes

Ils représentent une part significative dans les recettes réelles de fonctionnement (*hors résultat reporté*), à savoir **57,98 %**.

Les produits perçus au titre des impôts et taxes progressent de **4,85 %** pour atteindre **57 963 242,32 €** contre **55 283 555,06 €** en 2017. Cette évolution s'explique essentiellement par la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2018 de la taxe sur les friches commerciales (**+ 919 289 €**), le rebond des droits de mutations (**+ 726 114,23 €**) et la progression des contributions directes (**+ 531 074 €**) de par l'augmentation naturelle des bases imposables.

Les **impôts et taxes** sont constitués des éléments suivants :

- les **contributions directes et autres impôts locaux et assimilés** (*Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties*) qui atteignent **31 018 926 €** contre **30 305 454 €** en 2017, soit une hausse de **2,35 %** dont **1,2 %** de variation purement nominale de valeur (effet base) correspondant à la réévaluation automatique des valeurs locatives cadastrales des biens imposables prévue par la loi de finances pour 2017, en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce constat reflète aussi la dynamique des nouvelles constructions entreprises.

la **fiscalité reversée** dont :

- ✓ l'**Attribution de Compensation (A.C.)**
Elle passe de **15 782 332 €** en 2017 à **15 693 187 €** en 2018. Cette diminution résulte du transfert des charges relatives aux zones d'activités et bâtiments à vocation économique transférés à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- ✓ la **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C)**
Elle s'élève à **3 429 192 €** contre **3 322 222 €** en 2017 (**+ 3,22 %**) ;
- le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.)** reste stable à **255 374 €**.
Il est rappelé que cette ressource est issue de la réforme de la fiscalité locale engendrée par la suppression de la taxe professionnelle.
Ce montant correspond à une partie du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui était versé avant la réforme par le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Ce dernier n'intervient plus, à présent, que sur le volet financier à distribuer aux communes dites «défavorisées» ;

- les **droits de place** passent de **672 962,81 €** à **733 558,97 €** en 2018, soit **+ 9 %**. Cette évolution résulte principalement d'un regain des recettes au titre des foires et marchés ;
- la **taxe sur les déchets stockés** enregistre une légère augmentation de **1,07 %** par rapport à 2017 pour atteindre **94 613,46 €** en 2018. Cette taxe, versée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE), est assise sur le tonnage des déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération. Le tri sélectif de plus en plus performant et la mise en œuvre de la collecte des bio-déchets ont permis d'atteindre l'objectif fixé au départ, à savoir la réduction des volumes de déchets incinérés et stockés ;
- la **taxe sur l'électricité** est en repli de **1,42%** pour s'établir à **1 183 000,96 €** contre **1 200 000 €** en 2017. Son évolution est fonction de la consommation électrique sur le territoire de la Ville de Colmar ;
- diverses autres ressources d'un montant global de **4 636 100,93 €** dont principalement :
 - ✓ la **taxe de séjour** pour un montant de **920 527,89 €** contre **842 823,31 €** en 2017, ce qui montre la bonne dynamique touristique de Colmar. Ce montant inclut la taxe additionnelle départementale à hauteur de **83 720,29 €**, qui est reversée au Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
 - ✓ la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** qui est en recul de **1,29 %** pour atteindre **733 034,27 €** contre **742 590,07 €** en 2017. Il est rappelé que le principal objectif de la mise en place de la TLPE sur les panneaux publicitaires est de réduire la pollution visuelle et ainsi de préserver la qualité du patrimoine architectural, urbain et paysager de notre ville ;
 - ✓ la **taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière** enregistre une nouvelle fois en 2018 un fort rebond de **36,61%** pour atteindre **2 709 382,77 €** contre **1 983 268,54 €** en 2017. Cette recette est tributaire de l'évolution du marché immobilier qui s'est révélée être très dynamique en 2018.

Une fiscalité modérée pour préserver le pouvoir d'achat des Colmariens avec un gel des taux fiscaux depuis 2013

- **179 € par habitant** pour la taxe d'habitation au lieu de **302 €** pour la moyenne de la strate en 2017, soit une économie de **8,6 M€** ;
- **246 € par habitant** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties au lieu de **331 €** pour la moyenne de la strate en 2017, soit une économie de **6 M€**.

Au total, donc 14,6 M€ d'impôts en moins pour les Colmariens en comparaison de la moyenne des villes de la même strate.

Source DGCL – année 2017

3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'établit à **17 974 200,11 €** contre **18 165 551,37 €** en 2017, en recul de **1,05 %**, et représente **17,98 %** des recettes réelles de fonctionnement (*hors résultat reporté*).

Cette baisse provient essentiellement de la fin du financement de la réforme des rythmes scolaires (- **362 866,67 €**).

Le tableau ci-après retrace les différentes composantes :

Intitulés	CA 2017	CA 2018	Ecart en €	Ecart en %
Dotations de l'Etat	12 812 383,87 €	13 447 408,00 €	635 024,13 €	4,96%
Compensations fiscales et péréquation	1 501 570,00 €	1 508 553,00 €	6 983,00 €	0,47%
Autres dotations et participations	3 851 597,50 €	3 018 239,11 €	-833 358,39 €	-21,64%
Total	18 165 551,37 €	17 974 200,11 €	-191 351,26 €	-1,05%

① Dotations versées par l'Etat

Elles sont en croissance de **4,96 %** pour atteindre **13 447 408 €** contre **12 812 383,87 €** en 2017, et représentent environ **13,45 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente les évolutions des différentes dotations.

Comptes	Intitulés	CA 2017	CA 2018	Ecart en €	Ecart en %
7411	Dotation forfaitaire	8 866 346,00 €	9 027 965,00 €	161 619,00 €	1,82%
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 727 386,00 €	2 951 323,00 €	223 937,00 €	8,21%
74127	Dotation nationale de péréquation	1 039 706,00 €	1 216 776,00 €	177 070,00 €	17,03%
744	F.C.T.V.A.	14 729,87 €	57 414,00 €	42 684,13 €	289,78%
746	Dotation générale de décentralisation	135 712,00 €	135 712,00 €	0,00 €	0,00%
7484	Dotation de recensement	13 414,00 €	13 248,00 €	-166,00 €	-1,24%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	15 090,00 €	44 970,00 €	29 880,00 €	198,01%
Total		12 812 383,87 €	13 447 408,00 €	635 024,13 €	4,96%

Il est rappelé que sur la période 2014 à 2017, les ponctions opérées par l'Etat sur la dotation forfaitaire ont atteint 4 850 647 €.

La **dotation forfaitaire** affiche une croissance de **161 619 €** en raison notamment de l'actualisation positive liée à la hausse de la population DGF d'une année sur l'autre (**72 410 habitants** en 2018 contre **70 775 habitants** en 2017, soit **+ 1 635 habitants**).

La **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)** et la **Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.)** sont en croissance respectivement de **8,21 %** et de **17,03 %** correspondant à un montant de **401 007 €**, en raison d'une majoration au niveau national de l'enveloppe dédiée à la péréquation.

La **Dotation Générale de Décentralisation¹ (D.G.D)** se stabilise à **135 712 €**. La Ville de Colmar est attributaire du seul concours des **Services Communaux d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.)** qui a vocation à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé liées aux missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

La **dotation forfaitaire de recensement** est versée aux communes au titre de la prise en compte des charges liées aux enquêtes de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes, mais aussi pour les actions d'accompagnement de l'opération. Elle est calculée en fonction de la population et du nombre de logements. A ce titre, la Ville de Colmar a perçu une dotation forfaitaire de l'Etat de **13 248 €** pour l'exercice 2018.

¹ Les **Dotations Générales de Décentralisation** sont des dotations qui ont été attribuées aux collectivités suite à la décentralisation, pour compenser les nouvelles compétences qui leur revenaient.

La **dotation pour les titres sécurisés** passe de **15 090 €** à **44 970 €** en 2018. En effet, des mesures nouvelles inscrites dans la loi de finances pour 2018 ont permis une revalorisation de la dotation. La dotation s'élève à présent à **8 580 €** (**5 030 €** pour les passeports plus **3 550 €** pour les CNI) par dispositif de recueil (DR). La Ville de Colmar dispose de **4** stations d'enregistrement. En outre, pour les communes les plus sollicitées, c'est-à-dire celles pour lesquelles les DR ont, au cours de l'année 2017, enregistré plus de **1875** passeports et CNI, le montant est majoré de **3 550 €**. Ce nombre de **1875** correspond à **50 %** de la capacité nominale d'utilisation d'un DR qui est de **3750 titres** par dispositif et par an.

Trois stations ont dépassé ce chiffre, ce qui a permis à la Ville de Colmar d'encaisser une dotation de **44 970 €**, soit **((3 x 12 130 €) + 8 580 €)**.

② Compensations fiscales et péréquation

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur.

Elles sont en légère progression de **0,47 %** pour atteindre **1 508 553 €** contre **1 501 570 €** en 2017.

③ Autres dotations et participations

Elles sont en reflux de **21,64 %** passant de **3 851 597,50 €** à **3 018 239,11 €** en 2018.

Cette baisse de **833 358,39 €** s'explique principalement par la fin du financement de la réforme des rythmes scolaires (**- 362 866,67 €**), de la non perception des cotisations pour le Grand Pays de Colmar en 2018 en raison du niveau de la trésorerie (**- 240 979,60 €**), de l'extinction progressive des contrats d'avenir (**- 94 012,75 €**), d'une subvention exceptionnelle versée en 2017 au titre de la conduite de projet de ville (**107 204,17 €**).

La participation la plus importante est celle concourant aux frais de fonctionnement des crèches et haltes-garderies, versée par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour **2 155 370,15 €** contre **2 185 416,46 €** en 2017.

Ensuite, par ordre d'importance, les participations reçues :

- par l'**Etat (255 085,90 €)** dont principalement :
 - ✓ au titre des emplois d'avenir (**90 222,75 €**) ;
 - ✓ pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental (**80 000 €**) ;
 - ✓ pour les dispositifs Ville Vie Vacances (VVV), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et 4 actions spécifiques dans le cadre d'un projet d'intérêt général (**43 150 €**) ;
 - ✓ pour le projet de décontamination des archives (**30 000 €**) ;
- par le **Département du Haut-Rhin (132 313,55 €)** dont principalement **112 000 €** au titre de la participation pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental ;
- par la **Région Grand Est** pour **10 000 €** ;
- par **divers concours** dont le plus important est versé par la C.A.F. et concerne les centres socio-culturels (**364 651,47 €**).

4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre est en croissance de **351 506,41 €** passant de **1 901 644,41 €** en 2017 à **2 253 150,82 €**.

Il se décompose comme suit :

- les **revenus des immeubles** affichent une diminution de **1,59 %** pour atteindre **1 198 372,50 €** contre **1 217 725,79 €** en 2017. Cette baisse découle des loyers pour les bâtiments à vocation économique, qui ne sont plus perçus suite au transfert des zones d'activités économiques à Colmar Agglomération ;
- les **produits divers de gestion courante** qui atteignent **69 101,40 €** contre **59 454,25 €** en 2017. Ils comprennent essentiellement le produit de la publicité insérée dans le Point Colmarien et l'Agenda (**34 008 €** en 2018 contre **33 399,25 €** en 2017) ;
- les **redevances** pour **985 676,92 €** contre **624 464,37 €** en 2017, y compris celles **versées par les fermiers et concessionnaires** (dont notamment Colmar Expo S.A. pour **193 496 € (- 3,16 %)** et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour **703 598,40 € (+ 104,99 %** - cette évolution s'explique par les nouvelles redevances fixées dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public avec effet du 1^{er} octobre et de l'encaissement en 2018 de la redevance due au titre de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 conformément aux termes du contrat). La renégociation des concessions enregistre une plus-value de plus de **360 000 €**, soit plus d'un point fiscal. Les redevances pour concessions, brevets et licences sont en croissance de **2,56 %** pour s'établir à **45 805,16 €**.

5. Chapitre 76 – produits financiers

Ils atteignent **2 462 769,13 €** contre **1 174 144,04 €** en 2017, soit une augmentation de **109,75 %**. Cette forte croissance résulte essentiellement des dividendes exceptionnels versés par la Société Colmarienne de Chauffage urbain (S.C.C.U.) en 2018 pour un montant de **1 420 300 €**. Il est rappelé que lors du renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour le chauffage urbain en 2017, l'établissement du bilan de clôture de la précédente DSP avait permis de constater qu'une provision pour grosses réparations avait été constituée. Cette provision, devenue sans objet, a été reprise par la S.C.C.U. et est venue alimenter son bénéfice. Le surplus de bénéfice a été distribué sous forme de dividendes exceptionnels aux différents actionnaires. C'est là encore le résultat de la négociation de fin de concession.

6. Chapitre 77 – produits exceptionnels

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps.

Au total, ils s'élèvent à **2 002 674,83 €** contre **2 844 420,61 €** en 2017. Cette évolution s'explique principalement par de moindres cessions d'immobilisations (**1 595 361,18 €** en 2018 contre **2 264 053,34 €**).

7. Chapitre 013 – atténuations de charges

Ce chapitre regroupe des remboursements de tout ou partie d'une charge. Les atténuations de charges sont principalement identifiées par les comptes se terminant par un 9.

Elles atteignent **1 050 745,19 €** contre **1 120 288,77 €** en 2017. Cette diminution provient essentiellement de moindres remboursements de charges sociales et rémunérations (**- 40 408,58 €**) et de la baisse de la participation des agents de la Ville de Colmar au titre des tickets restaurants qui passe de **956 365 €** à **927 230 €** en 2018, en raison d'une diminution du nombre de bénéficiaires.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

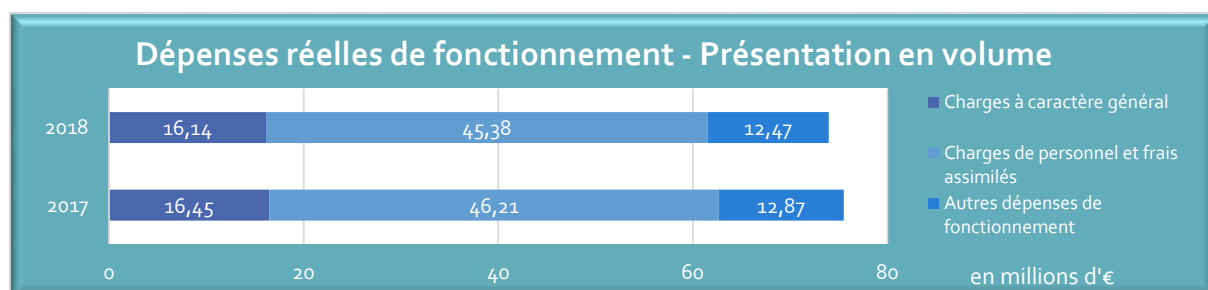
Elles s'établissent à **73 989 753,42 €** contre **75 525 595,84 €** en 2017, en recul de **2,03 %**.

Cette évolution est consécutive aux mesures prises au cours de l'année 2018 pour respecter le pacte de confiance, mais aussi pour se ménager des marges de manœuvre pour les années à venir. Pour ce faire, un gel des crédits des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur **1 377 000 €** par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2018 (**76 489 000 €**) a été mis en place, ce qui représente une baisse de **1,8 %**.

Au final, les efforts réalisés ont été bien au-delà de la prévision d'atterrissage de **75 112 000 €** (**76 489 000 € - 1 377 000 €**) et permettent d'engranger une marge de manœuvre financière conséquente.

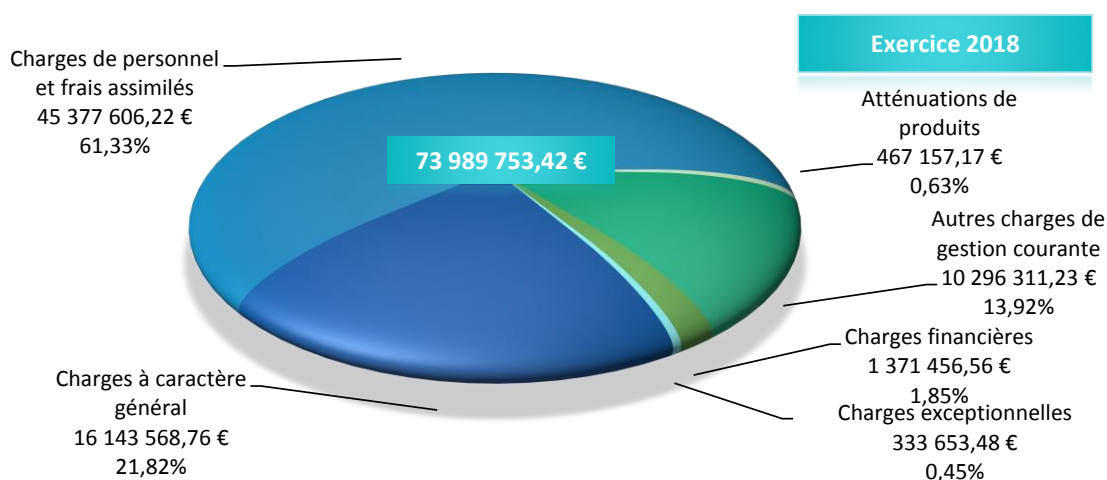
Chap.	Libellés	CA 2017	CA 2018	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	16 448 145,82 €	16 143 568,76 €	-304 577,06 €	-1,85%
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 205 900,57 €	45 377 606,22 €	-828 294,35 €	-1,79%
014	Atténuations de produits	456 153,18 €	467 157,17 €	11 003,99 €	2,41%
65	Autres charges de gestion courante	10 483 375,06 €	10 296 311,23 €	-187 063,83 €	-1,78%
66	Charges financières	1 438 364,47 €	1 371 456,56 €	-66 907,91 €	-4,65%
67	Charges exceptionnelles	386 656,74 €	333 653,48 €	-53 003,26 €	-13,71%
68	Dotations aux provisions	107 000,00 €	0,00 €	-107 000,00 €	-100,00%
	Sous-total autres dépenses de fonctionnement	12 871 549,45 €	12 468 578,44 €	-402 971,01 €	-3,13%
Total		75 525 595,84 €	73 989 753,42 €	-1 535 842,42 €	-2,03%

Les dépenses en volume 2018 / 2017 sont retracées dans le graphique ci-dessous :



Au sein des dépenses, on note le poids principal des charges de personnel (**61,33 %**), ce qui est le constat commun pour les communes qui ont en charge les missions de service public de proximité génératrices de besoins en moyens humains.

La graphique ci-après l'atteste :



La comparaison des principaux postes de dépenses avec la moyenne observée au niveau national ramenée à l'habitant pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants (source la plus récente – données Cabinet FSL - 2017), permet de mettre en exergue la situation très favorable de la Ville de Colmar avec des montants nettement en dessous de la moyenne nationale :

Libellés	2017			2018
	Moyenne nationale	Ville de Colmar	Ecart en %	Ville de Colmar
Charges à caractère général	291 €	234 €	-19,58%	225 €
Charges de personnel et frais assimilés	839 €	658 €	-21,62%	632 €
Autres charges de gestion courante	241 €	149 €	-38,12%	143 €
Charges financières	41 €	21 €	-50,12%	19 €

1. Chapitre 011 – charges à caractère général

Elles s'établissent à **16 143 568,76 €** contre 16 448 145,82 € en 2017, en reflux de **304 577,06 €** (- 1,85 %).

Ce chapitre regroupe l'ensemble des moyens nécessaires aux services pour l'accomplissement des différentes missions et services publics :

- les **achats et variations de stocks** qui sont en diminution de **3,71 % (6 674 296,52 €** contre **6 931 590,75 €** en 2017). Cette évolution découle essentiellement d'une gestion plus rigoureuse des fournitures pour **198 846,43 €**, et du chauffage urbain (**- 97 051,27 €**) en raison d'un hiver plus doux que le précédent et d'une renégociation du tarif lors du renouvellement de la délégation de service public (DSP) avec la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.) ;
- les **services extérieurs** qui sont en retrait de **1,98 % (4 845 344,54 €** contre **4 943 041,69 €** en 2017). Les services extérieurs comprennent principalement les contrats de prestations de services, les frais d'entretien des bâtiments et des voies et réseaux, les primes d'assurance, les frais de location, la documentation générale et technique et les versements aux organismes de formation ;
- les **autres services extérieurs** progressent de **1,75 %** pour atteindre **3 939 025,21 €** contre **3 871 367,97 €** en 2017. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation des frais

de gardiennage (nouveaux bâtiments : extension du Musée Unterlinden et parking Bleylé ainsi que des extensions de surveillance : plan vigipirate et stade nautique (111 650,42 €). Il est rappelé que les autres services extérieurs regroupent essentiellement les frais de transport, déplacement et relations publiques, les frais téléphoniques et d'affranchissement, ainsi que les frais de gardiennage et de nettoyage des locaux ;

- les **impôts et taxes** s'élèvent à **684 902,49 €** contre **702 145,41 €** en 2017, en lien notamment avec la baisse des taxes foncières.

2. Chapitre 012 – charges de personnel

Elles atteignent **45 377 606,22 €** contre **46 205 900,57 €** en 2017, en recul de **828 294,35 € (- 1,79 %)**.

Cette évolution s'explique par la volonté de maîtriser l'évolution de la masse salariale avec :

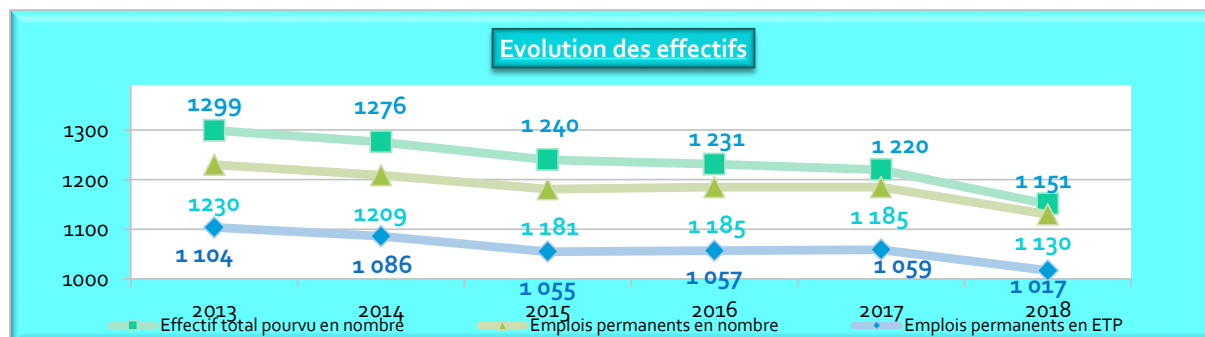
- le remplacement non systématique des départs à la retraite en se fondant sur le diagnostic établi dans le cadre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences (GPEEC), visant à assurer la cohérence entre les compétences détenues par les agents et les besoins de notre administration.
Ce travail a permis de supprimer **24 postes (21,8 postes en ETC)**, soit une économie de **393 408 €** ;
- la mutation des agents effectuant **50 %** et plus de leur temps de travail pour Colmar Agglomération de la Ville de Colmar vers Colmar Agglomération soit **15 postes (- 157 691 €)** ;

Par ailleurs, une économie de **277 195 €** a été réalisée au titre des postes vacants à pourvoir.

Les dépenses de personnel se décomposent comme suit :

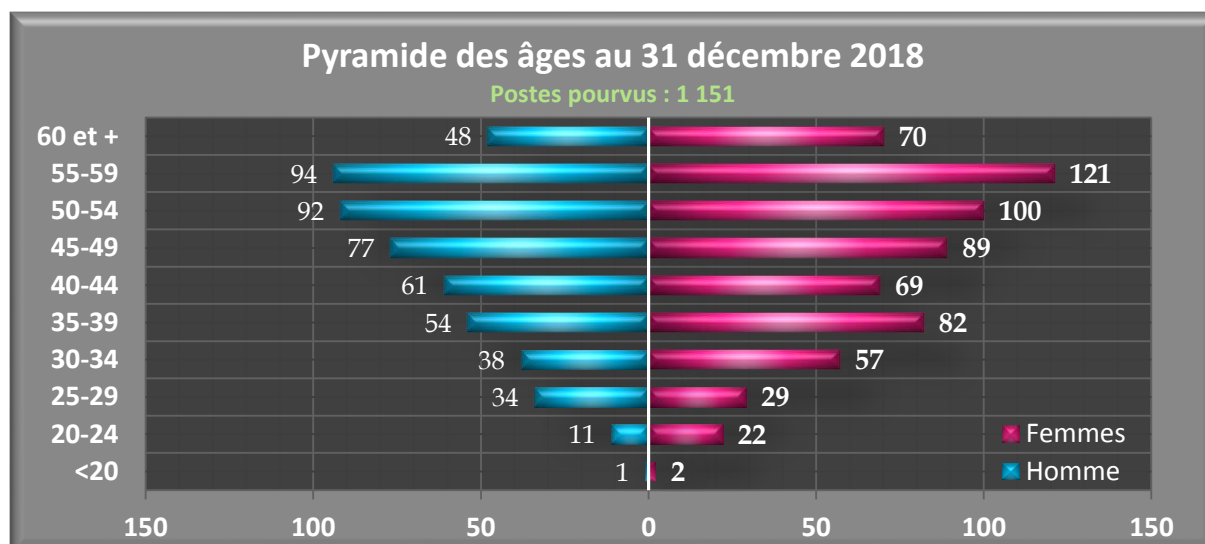
- les rémunérations, indemnités et charges sociales qui s'élèvent à **42 666 524,99 €** contre **43 443 564,59 €** en 2017 (- 1,79 %) ;
- les avantages sociaux (tickets restaurants) qui sont en repli de **3,16 %** et passent de **1 913 150 €** en 2017 à **1 852 730 €**, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires ;
- les autres personnels extérieurs qui s'établissent à **858 351,23 €** contre **849 185,98 €** en 2017 (+ 1,08 %) en raison notamment du recours au centre de gestion pour des remplacements temporaires afin d'assurer la continuité de service.

Le tableau ci-après présente sur une période de six années l'évolution des effectifs en postes pourvus.



Les effectifs de la Ville de Colmar évoluent sur une tendance baissière : **1 017** emplois permanents en 2018 contre **1 104** en 2013, soit **- 87 postes** en ETP.

Le graphique ci-après montre la pyramide des âges de l'ensemble du personnel avec une répartition des effectifs par sexe et âge (tranches quinquennales). Il ressort de cette pyramide que **45,61 %** des effectifs ont 50 ans et plus au 31 décembre 2018, contre **44,75 %** en 2017. La moyenne d'âge du personnel est de **46,4 ans**. La répartition hommes-femmes s'établit à **44,3 %** pour les hommes et à **55,7 %** pour les femmes.



3. Chapitre 014 – atténuations de produits

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et atteignent **467 157,17 €** contre **456 153,18 €** en 2017.

Elles sont principalement impactées :

- ✓ à la **baisse** par :
 - le F.P.I.C. (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) sous l'impulsion de la refonte de la carte intercommunale (- 49 115 €) ;
 - de moindres dégrèvements accordés par les services fiscaux au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants (- 4 601 €) ;
- ✓ à la **hausse** par :
 - le reversement de la part de taxe de séjour additionnelle au Conseil Départemental du Haut-Rhin (+ 35 073,16 €) ;
 - le remboursement des dégrèvements accordés au titre de la taxe sur les friches commerciales (+ 16 624 €) ;
 - le reversement de la part de taxe de séjour à l'Office de Tourisme (+ 13 442,40 €).

4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Elles sont en reflux de **1,78 %** pour atteindre **10 296 311,23 €** contre **10 483 375,06 €** en 2017.

Elles sont composées principalement des postes suivants :

- les **subventions de fonctionnement** qui se montent à **7 908 137,26 €** contre **8 158 162,81 €** en 2017, dont **1 995 200 €** à destination du C.C.A.S. que l'on retrouve sous la rubrique interventions sociales et santé.
 Cette diminution de **250 025,55 €** résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- ✓ d'une part, par une baisse de la subvention versée au Groupement d'Action Sociale de **309 700 €** qui s'explique par le versement en 2017 du solde 2016 relatif au 4^{ème} trimestre de la subvention attribuée à hauteur de **95 700 €**, qui avait été différé au motif d'une trésorerie élevée et d'une diminution de **50 %** de la subvention de l'exercice 2018 pour les mêmes raisons,
 - ✓ d'autre part, par la majoration de la subvention versée à la Société Schongauer à hauteur de **75 410,22 €** pour compenser le coût des agents, qui ne sont plus mis à disposition gracieusement par la Ville de Colmar et qui ont été remplacés par du personnel recruté en propre par la Société Schongauer, ainsi que le recours à l'externalisation pour les prestations de nettoyage.
- les **contingents et participations obligatoires** pour un montant de **1 512 429,91 €** contre **1 505 766,08 €** en 2017.
Parmi les postes de dépenses les plus importants, on peut citer :
 - ✓ la contribution à l'Opéra National du Rhin **562 570,00 €**
 - ✓ la participation aux frais de fonctionnement d'écoles privées :
 - Institut Saint-Jean **307 467,00 €**
 - Institut Assomption **280 812,00 €**
 - ✓ la contribution à la Brigade Verte du Haut-Rhin **133 514,00 €**
 - ✓ la contribution au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers **85 000,00 €**
 - ✓ la contribution financière à l'Orchestre Symphonique de Mulhouse **70 200,00 €**
 - ✓ le Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim **45 820,00 €**
 - les **indemnités, frais de mission et de formation des élus** pour **742 037,82 €** contre **743 305,26 €** en 2017.

5. Chapitre 66 – charges financières

Elles sont en diminution de **4,65 %** pour atteindre **1 371 456,56 €** contre **1 438 364,47 €** en 2017.

La gestion active de la dette menée au cours des dernières années et les taux d'intérêt qui sont restés à des niveaux historiquement bas au cours de l'année 2018 ont contribué au repli des charges financières.

Par ailleurs, le niveau élevé de trésorerie a permis de limiter le recours à la ligne de trésorerie durant toute l'année 2018, contribuant ainsi à réaliser des économies.

6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Elles se définissent comme des charges qui ne sont pas destinées à se renouveler dans le temps. Elles s'élèvent à **333 653,48 €** contre **386 656,74 €** en 2017 (**- 13,71 %**). Cette diminution résulte essentiellement des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (**- 28 600 €**) et des subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé charges exceptionnelles (**- 22 450 €**).

Ce chapitre regroupe principalement les postes suivants :

- les **bourses et prix** pour un montant de **17 565 €** contre **17 364,58 €** en 2017 ;
- les **titres annulés** pour **13 054,73 €** contre **19 290,21 €** en 2017. Il s'agit principalement d'annulations ou de réduction de titres sur exercices antérieurs suite à des contestations ;
- les **subventions exceptionnelles** pour **297 650 €** contre **348 700 €** en 2017.

Elles regroupent principalement les subventions :

- d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes qui se décomposent comme suit :
 - ✓ budget annexe Festival du Film 53 000 €
 - ✓ budget annexe Festival de Jazz 35 000 €
 - ✓ budget annexe Festival du Livre – Espace Malraux 196 250 €
- versées aux personnes de droit privé pour 13 400 € contre 35 850 € en 2017, soit une diminution de 22 450 €.

C. Le résultat de fonctionnement et les épargnes

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente comme suit :

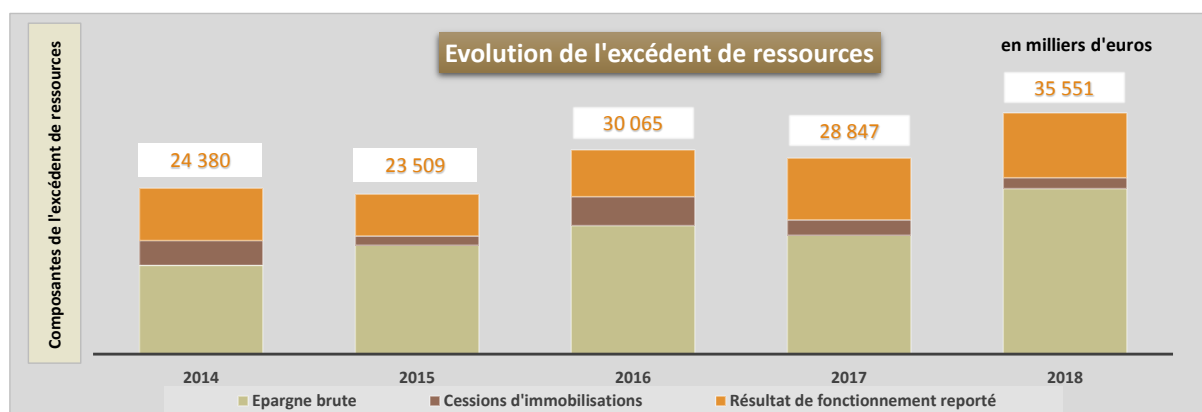
Opérations réelles	2017	2018	Ecart en €	Ecart en %
Recettes réelles de fonctionnement (1)	104 372 349,26	109 540 738,92	5 168 389,66	4,95%
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	75 525 595,84	73 989 753,42	-1 535 842,42	-2,03%
Excédent de ressources (1) -(2)	28 846 753,42	35 550 985,50	6 704 232,08	23,24%

Sur l'excédent de ressources, il est nécessaire de prélever un montant de 11 335 062,62 € pour assurer le financement des dépenses de la section d'investissement en plus des recettes propres d'investissement, des subventions et des emprunts.

Avec ce prélèvement, le résultat 2018 se présente comme suit :

- ✓ excédent de ressources 35 550 985,50 €
- ✓ prélèvement section d'investissement 11 335 062,62 €
- soit un **résultat de clôture de fonctionnement** 24 215 922,88 €

L'excédent de ressources est constitué de trois composantes : l'**épargne brute** (*recettes réelles de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté et cessions d'immobilisations) + travaux en régie – dépenses réelles de fonctionnement*), le **produit des cessions d'immobilisations** et le **résultat de fonctionnement reporté** comme le montre le graphique ci-après :



1. De l'excédent de ressources à l'épargne brute

Il convient d'ajouter à l'excédent de ressources le produit des travaux en régie, qui correspondent à des immobilisations que la Ville de Colmar a créées pour elle-même, et de défalquer le produit des

cessions d'immobilisations ainsi que le résultat de fonctionnement reporté pour déterminer l'épargne brute.

Opérations réelles	2017	2018	Ecart en €	Ecart en %
Excédent de ressources (1)	28 846 753,42	35 550 985,50	6 704 232,08	23,24%
- résultat de fonctionnement reporté (2)	9 131 815,38	9 559 102,79	427 287,41	4,68%
Solde des opérations réelles (3) = (1) + (2)	19 714 938,04	25 991 882,71	6 276 944,67	31,84%
+ Travaux en régie (4)	106 724,45	71 539,20	-35 185,25	-32,97%
- produit des cessions d'immobilisations (5)	2 264 053,34	1 595 361,18	-668 692,16	-29,54%
+ provisions (constitutions (+) / reprises (-))	107 000,00	-107 000,00	-214 000,00	-200,00%
Epargne brute (3) + (4) - (5)	17 664 609,15	24 361 060,73	6 696 451,58	37,91%

On relève que l'épargne brute est en forte hausse en 2018 pour s'établir à **24 361 060,73 €** contre **17 664 609,15 €** en 2017, soit **+ 37,91 %**.

Cette évolution est marquée par une évolution inverse de l'effet ciseau en 2018 avec des dépenses en diminution et des recettes qui augmentent.

2. De l'épargne brute à l'épargne nette

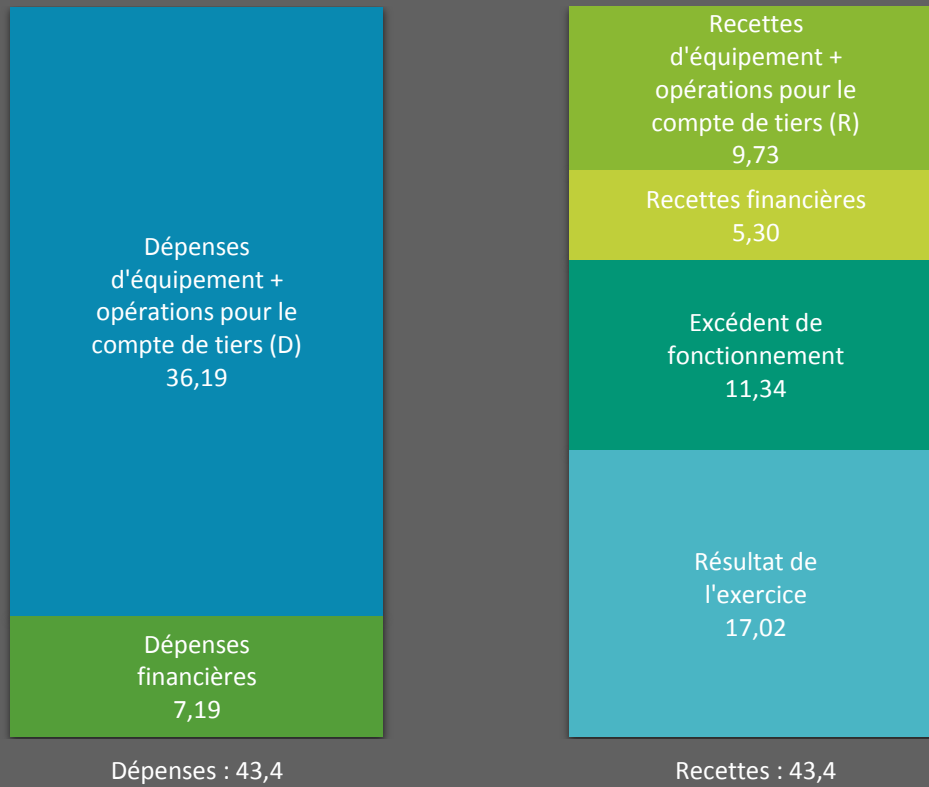
L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Opérations réelles	2017	2018	Ecart en €	Ecart en %
Epargne brute	17 664 609,15	24 361 060,73	6 696 451,58	37,91%
Remboursement en capital des emprunts	6 876 161,25	7 182 197,24	306 035,99	4,45%
Epargne nette	10 788 447,90	17 178 863,49	6 390 415,59	59,23%

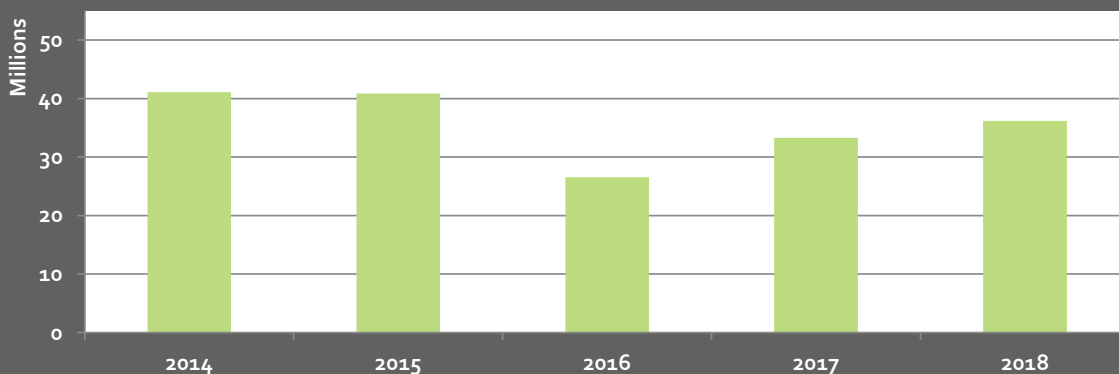
En 2018, le niveau d'épargne progresse de façon remarquable sous l'impulsion d'un effet ciseau inversé (augmentation des recettes et diminution des charges).

L'épargne brute par habitant s'élève à 339 € en 2018, soit un montant largement supérieur à la moyenne de la strate, qui était de 197 € en 2017 (source DGCL), soit près de 10,2 M€.

Présentation synthétique de la section d'investissement Exercice 2018



Evolution du volume des dépenses d'équipement



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors opérations liées à la gestion active de la dette qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, excédents de fonctionnement capitalisés et résultat d'investissement reporté, la section d'investissement se ventile comme suit :

INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Libellés	C.A. 2017	C.A. 2018	Evol. %	Chap.	Libellés	C.A. 2017	C.A. 2018	Evol. %
20	Immobilisations incorporelles	1 133 560,51 €	1 271 765,98 €	12,19%	13	Subventions d'investissement	10 957 418,05 €	6 141 073,87 €	-43,96%
204	Subventions d'équipement	1 008 560,64 €	1 394 907,40 €	38,31%	16	Emprunts et dettes assimilées	9 093 592,00 €	3 300 000,00 €	-63,71%
						<i>dont emprunts</i>	9 064 692,00 €	3 300 000,00 €	-63,60%
21	Immobilisations corporelles	19 071 389,35 €	19 727 513,53 €	3,44%	20	Immobilisations incorporelles	1 663,20 €	0,00 €	-100,00%
	Opérations d'équipement	12 082 257,36 €	13 755 954,95 €	13,85%	21	Immobilisations corporelles	56 612,11 €	290 121,66 €	412,47%
					23	Immobilisations en cours	1 465,64 €	0,00 €	-100,00%
	Total des dépenses d'équipement	33 295 767,86 €	36 150 141,86 €	8,57%		Total des recettes d'équipement	20 110 751,00 €	9 731 195,53 €	-51,61%
45	Opérations pour compte de tiers	13 931,69 €	44 537,38 €	219,68%	45	Opérations pour compte de tiers	19 733,09 €	3 276,00 €	-83,40%
10	Dotations ,fonds divers et réserves	1 622 869,00 €	0,00 €	-100,00%	10	Dotations ,fonds divers et réserves	4 251 994,09 €	4 025 373,98 €	-5,33%
13	Subventions d'investissement	228 354,45 €	11 262,69 €	-95,07%	165	Dépôts et cautionnement reçus	859,93 €	0,00 €	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 891 033,55 €	7 182 947,24 €	4,24%	27	Autres immobilisations financières	1 244 967,81 €	1 275 807,00 €	2,48%
	<i>dont emprunts</i>	6 876 161,25 €	7 182 197,24 €	4,45%					
	Total des dépenses financières	8 742 257,00 €	7 194 209,93 €	-17,71%		Total des recettes financières	5 497 821,83 €	5 301 180,98 €	-3,58%
	Sous-total des dépenses réelles	42 051 956,55 €	43 388 889,17 €	3,18%		Sous-total recettes réelles	25 628 305,92 €	15 035 652,51 €	-41,33%
						Excédent de fonctionnement	12 288 772,67 €	11 335 062,62 €	-7,76%
	TOTAL DES DEPENSES	42 051 956,55 €	43 388 889,17 €	3,18%		TOTAL DES RECETTES	37 917 078,59 €	26 370 715,13 €	-30,45%

Le total de l'investissement en dépenses atteint **43 388 889,17 €** contre **42 051 956,55 €** en 2017.

Les graphiques ci-contre ont pour objet de présenter de manière synthétique :

- les grands volumes financiers de la section d'investissement ;
- l'évolution des dépenses d'équipement de 2014 à 2018.

Dans ce dernier graphique, on relève une très forte dynamique des dépenses d'équipement de 2014 à 2018 avec un rebond en 2018, retracée comme suit :

- **41 093 099,69 €** en 2014
- **40 859 861,65 €** en 2015
- **26 517 501,27 €** en 2016
- **33 295 767,86 €** en 2017
- **36 150 141,86 €** en 2018

Pour la période concernée, la moyenne annuelle s'établit à **35 583 274,47 €**.

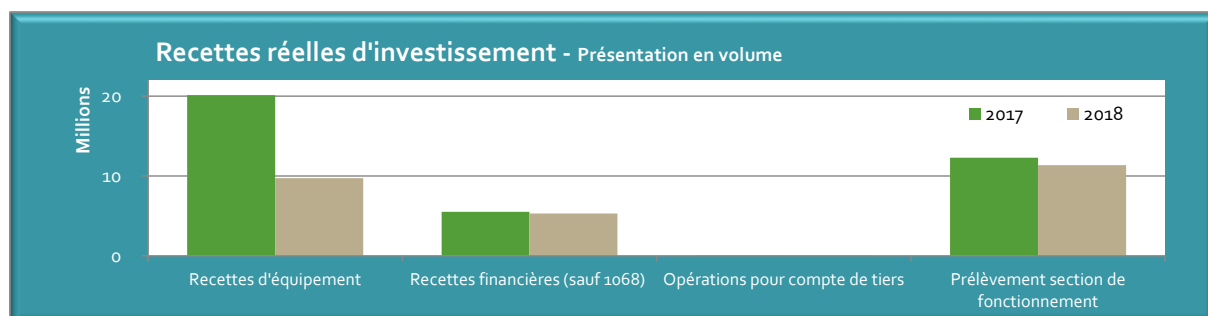
A. Les recettes réelles d'investissement

Le tableau ci-après résume l'exécution :

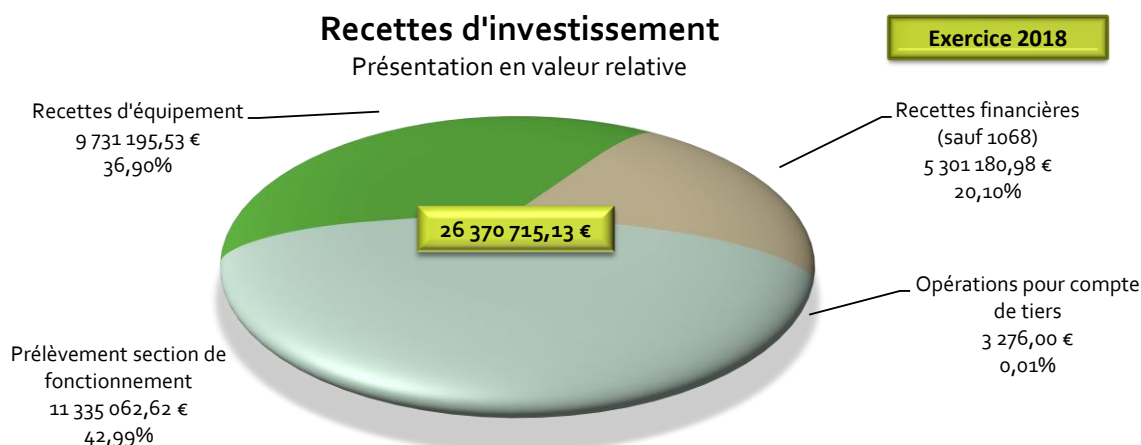
Intitulés	CA 2017	CA 2018	Ecart en €	Ecart en %
Recettes d'équipement	20 110 751,00 €	9 731 195,53 €	-10 379 555,47 €	-51,61%
Opérations pour compte de tiers	19 733,09 €	3 276,00 €	-16 457,09 €	-83,40%
Recettes financières (sauf 1068)	5 497 821,83 €	5 301 180,98 €	-196 640,85 €	-3,58%
<i>Sous-total des recettes d'investissement</i>	<i>25 628 305,92 €</i>	<i>15 035 652,51 €</i>	<i>-10 592 653,41 €</i>	<i>-41,33%</i>
Prélèvement section de fonctionnement	12 288 772,67 €	11 335 062,62 €	-953 710,05 €	-7,76%
Total	37 917 078,59 €	26 370 715,13 €	-11 546 363,46 €	-30,45%

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et opérations liées à la gestion active de la dette qui sont neutralisés par un montant identique en dépenses, les recettes d'investissement s'élèvent à **15 035 652,51 €** contre **25 628 305,92 €** en 2017.

Les recettes réelles d'investissement sont reprises en volume 2018 / 2017 ci-dessous :



Au sein des recettes, on relève une baisse des recettes d'équipement dont le poids ne représente plus que **36,90 %** contre **53,04 %** en 2017, comme le montre le graphique ci-après.



Les recettes se décomposent comme suit :

1. Les recettes d'équipement

Comptes	Intitulés	CA 2017	CA 2018	Ecart en €	Ecart en %
13	Subventions d'investissement	10 957 418,05 €	6 141 073,87 €	-4 816 344,18 €	-43,96%
16	Emprunts et dettes assimilées (*)	9 093 592,00 €	3 300 000,00 €	-5 793 592,00 €	-63,71%
20	Immobilisations incorporelles	1 663,20 €	0,00 €	-1 663,20 €	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	56 612,11 €	290 121,66 €	233 509,55 €	412,47%
23	Immobilisations en cours	1 465,64 €	0,00 €	-1 465,64 €	-100,00%
Total		20 110 751,00 €	9 731 195,53 €	-10 379 555,47 €	-51,61%

(*) hors opérations de gestion active de la dette

❶ Les subventions d'investissement regroupent

➤ les subventions versées par :

- le **Conseil Départemental du Haut-Rhin** pour **1 242 681,00 €** :
 - ✓ Aménagement espaces extérieurs - Musée Unterlinden 376 886,00 €
 - ✓ Travaux d'aménagement au Parc des Expositions 362 987,00 €
 - ✓ Construction du site de restauration scolaire « Les P'tits Loups » 259 855,00 €
 - ✓ Travaux à la bibliothèque des Dominicains 200 000,00 €
 - ✓ Aménagement de la place du Saumon 42 953,00 €
- l'**Etat** pour **499 762,83 €** dont principalement :
 - ✓ Aménagement extérieur pour le logement des nomades sédentarisés 225 523,95 €
 - ✓ Plan animation lumière 67 500,00 €
 - ✓ Requalification Secteur Luxembourg 58 978,16 €
 - ✓ Renouvellement urbain Bel'Air – Florimont 38 010,27 €
 - ✓ Travaux à la Bibliothèque des Dominicains 37 685,00 €
 - ✓ Travaux pour les économies d'énergie (Gymnase Barrès) 33 545,10 €
- la **Région Grand Est** pour **1 110 890,10 €** :
 - ✓ Construction Parking Gare/Bleyle 500 000,00 €
 - ✓ Travaux pour les économies d'énergie 457 940,00 €
 - ✓ Création Multi Accueil les P'tits Aviateurs 69 616,80 €
 - ✓ Construction du gymnase du Grillenbreit 50 000,00 €
 - ✓ Réalisation d'un équipement couvert d'athlétisme 33 333,30 €
- les **autres organismes** pour **414 543,22 €** dont principalement :
 - ✓ Création Multi Accueil les P'tits Aviateurs 218 000,00 €
 - ✓ Requalification Secteur Luxembourg 129 120,78 €
- **Colmar Agglomération** pour **1 344 204,72 €** :
 - ✓ Construction du gymnase du Grillenbreit 500 000,00 €
 - ✓ Travaux Maison des Archives (33 rue des Jardins) 400 000,00 €
 - ✓ Aménagement de la place du Saumon + arrêt de bus rue de Londres 207 535,71 €
 - ✓ Réalisation d'un équipement couvert d'athlétisme 200 000,00 €

- ✓ Participation pour l'utilisation de l'infrastructure informatique 36 669,01 €
- **les autres regroupements pour 47 403,00 € :**
 - ✓ Participation de la Communauté d'Agglomération de Belfort aux travaux d'adaptation pour permettre le passage des convois exceptionnels 47 403,00 €
 - les **amendes de police** pour **1 481 589 €** (1 497 578 € en 2017).

Il est rappelé que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Comité des Finances Locales entre les communes et groupements de communes compétents, pour financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière, en matière notamment de sécurité.

Il est déterminé sur la base des contraventions dressées par les différents services de police (gendarmerie, police nationale et police municipale) pour l'exercice N-1 qui se montent à **59 574** pour 2017 (elles étaient de **60 326** en 2016), auxquelles a été appliquée une valeur de point de **24,87 €** contre **24,82 €** en 2016.

② Les **emprunts et dettes assimilées** se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2017	CA 2018	Ecart en €	Ecart en %
1641 + 16441 + 16818	Emprunts	9 093 592,00 €	3 300 000,00 €	-5 793 592,00 €	-63,71%
Total		9 093 592,00 €	3 300 000,00 €	-5 793 592,00 €	-63,71%

Contrairement à l'exercice précédent, où la Ville de Colmar avait mobilisé trois emprunts pour un montant total de **9 093 592 €**, un seul prêt pour un montant de **3 300 000 €** a été contracté en 2018, aux conditions suivantes :

- taux fixe de **1,18 %** sur une durée de **15 ans** auprès du Crédit Mutuel et mobilisation au décembre 2018.

③ Les lignes **immobilisations** ont principalement comptabilisé en 2018 le produit issu de remboursements au titre de l'exercice antérieur pour **290 121,66 €**, avec notamment une régularisation d'imputation budgétaire d'un mandat émis en 2016 (**233 449,55 €**) prorata de TVA pour le parking Lacarre (**56 612,11 €**).

2. Les opérations pour compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2017	CA 2018
454220131	Mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 Montagnes Noires	18 588,00 €	3 276,00 €
454220172	Mise en sécurité de l'immeuble 12 rue des Marchands	784,42 €	0,00 €
458220161	Rue Michelet : Travaux eaux pluviales pour le compte de Colmar Agglomération	360,67 €	0,00 €
Total		19 733,09 €	3 276,00 €

Les **opérations pour compte de tiers** ont enregistré en 2018 l'émission d'un titre de recettes à l'encontre du propriétaire de l'immeuble sis 9 place des 6 Montagnes Noires.

3. Les recettes financières

Comptes	Intitulés	CA 2017	CA 2018	Ecart en €	Ecart en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 251 994,09 €	4 025 373,98 €	-226 620,11 €	-5,33%
165	Dépôts et cautionnement reçus	859,93 €	0,00 €	-859,93 €	-100,00%
27	Autres immobilisations financières	1 244 967,81 €	1 275 807,00 €	30 839,19 €	2,48%
Total		5 497 821,83 €	5 301 180,98 €	-196 640,85 €	-3,58%

Les **dotations, fonds divers et réserves** d'un montant de **4 025 373,98 €** comprennent :

- le remboursement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour **3 280 800 €** contre **3 399 384,87 €** en 2017. Il est rappelé qu'il porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2017 ;
- la taxe d'aménagement atteint **684 898,98 €** contre **852 609,22 €** en 2017. Il est rappelé que la taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction (par exemple les abris de jardin d'une certaine surface), de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Les **autres immobilisations financières** se montent à **1 275 807 €**. Ce montant correspond aux remboursements d'emprunts effectués par Colmar Agglomération au titre des compétences transférées.

4. Prélèvement sur la section de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, il s'agit d'une partie du disponible de la section de fonctionnement qui sert à alimenter les fonds propres de la section d'investissement pour un montant de **11 335 062,62 €** contre **12 288 772,67 €** en 2017.

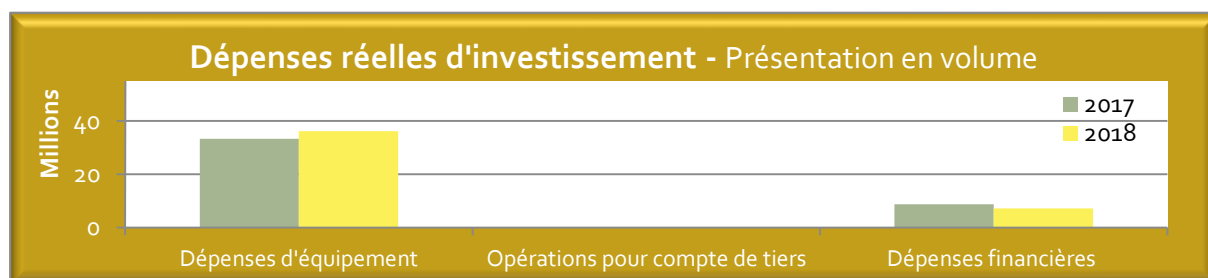
B. Les dépenses réelles d'investissement

Sans prise en compte du déficit d'investissement reporté (2 720 877,96 €), les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **43 388 889,17 €** contre 42 051 956,55 € en 2017.

Elles se ventilent comme suit :

Intitulés	CA 2017	CA 2018	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	33 295 767,86 €	36 150 141,86 €	2 854 374,00 €	8,57%
Opérations pour compte de tiers	13 931,69 €	44 537,38 €	30 605,69 €	219,68%
Dépenses financières	8 742 257,00 €	7 194 209,93 €	-1 548 047,07 €	-17,71%
Total	42 051 956,55 €	43 388 889,17 €	1 336 932,62 €	3,18%

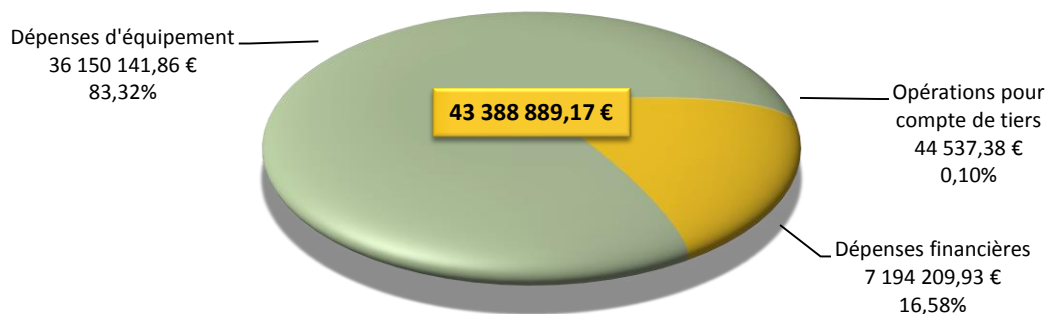
Les dépenses réelles d'investissement sont reprises en volume 2018/2017 ci-dessous :



On observe le poids principal des dépenses d'équipement qui représentent **83,32 %**, comme l'indique le graphique ci-après :

Dépenses réelles d'investissement Présentation en valeur relative

Exercice 2018



1. Les dépenses d'équipement

Elles atteignent **36 150 141,86 €** contre 33 295 767,86 € en 2017, soit une croissance de **8,57 %**. Le niveau constaté en 2018 est conforme à la montée en puissance souhaitée par la municipalité pour les projets d'équipement au cours de la mandature actuelle.

Elles se ventilent de la manière suivante :

Comptes	Intitulés	CA 2018
20	Immobilisations incorporelles	1 271 765,98 €
204	Subventions d'équipement	1 394 907,40 €
21	Immobilisations corporelles	19 727 513,53 €
	Opérations d'équipement	13 755 954,95 €
Total		36 150 141,86 €

Par rapport aux crédits ouverts de l'exercice, soit **44 637 800 €**, le taux de réalisation s'établit à **80,99 %** contre **83,17 %** en 2017. Ce taux reste d'un niveau très élevé comparé à la pratique des autres collectivités locales.

① Les immobilisations incorporelles

Elles sont composées de :

- **frais d'études** pour **195 588 €** qui ont été menées principalement pour l'aménagement de la voirie communale (**65 920,29 €**), du Koïfhus (**13 104 €**), de la patinoire (**13 287,05 €**), pour la mise en place d'un Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (**16 270,66 €**), pour la faisabilité d'une pépinière d'entreprise (**13 932 €**), pour l'extension de la vidéo-protection (**11 904 €**), etc. ;
- **frais d'insertion** qui enregistrent essentiellement les frais de publication et d'insertion des appels d'offres, engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (**41 900,57 €**) ;
- **concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires** qui s'élèvent à **1 029 376,17 €** et intègrent principalement les dépenses relatives aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels utilisés par les services de la Ville (**789 140,17 €**), ainsi qu'à l'extension et à l'enrichissement du site internet et la création d'outils numériques, d'applications pour les téléphones mobiles et les réseaux sociaux (**231 344 €**).

② Les subventions d'équipement versées

Le tableau ci-après présente la ventilation des subventions d'équipement par catégorie de bénéficiaires :

Comptes	Intitulés	CA 2018
20415	Groupements de collectivités	10 000,00 €
20418	Autres organismes publics	982 186,00 €
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	402 721,40 €
Total		1 394 907,40 €

La ligne **groupements de collectivités** se rapporte à la participation financière de **10 000 €** versée par la Ville de Colmar à Colmar Agglomération au titre de l'étude de préfaisabilité du barreau sud.

La ligne **autres organismes publics** s'élève à **982 186 €** et concerne les participations versées par la Ville de Colmar à Pôle Habitat Centre Alsace pour des opérations de rénovation urbaine.

La ligne **subventions d'équipement aux personnes de droit privé** enregistre principalement les subventions versées par les services suivants :

- **gestion du domaine public** (99 447,72 € au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'achat d'un vélo) ;
- **enseignement** (136 390,55 € à destination principalement des édifices culturels et 20 749,02 € au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'une tablette numérique) ;
- **urbanisme** (15 189,08 € pour les ravalements de façades, 20 394,21 € pour améliorer la présentation et l'aspect des vitrines des commerçants, 70 000 € au titre de la participation aux travaux réalisés Cours Sainte-Anne) ;
- **tourisme, commerces et relations internationales** pour la démolition de l'auvent dans le cadre de la rénovation de la galerie Europe (14 058,91 €) et des maisonnettes pour le marché de Pâques (6 300 €) ;
- **économie** pour la rénovation du sous-sol du Château Kiener (10 000 €).

③ Les immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2018
211	Terrains	487 004,59 €
212	Agencements et aménagements de terrains	805 483,75 €
213	Constructions	6 739 370,11 €
215	Installations, matériel et outillage techniques	9 602 295,20 €
216	Collections et oeuvres d'art	49 110,04 €
218	Autres immobilisations corporelles	2 044 249,84 €
Total		19 727 513,53 €

Terrains

Il s'agit principalement d'échanges de terrains aménagés, ainsi que des acquisitions de terrains nus au titre de réserves foncières et de terrains de voirie pour **487 004,59 €**.

Agencements et aménagements de terrains

Ils se montent à **805 483,75 €**.

Les principales dépenses ont été réalisées par les services :

- espaces verts pour **360 962,18 €** (achat et remplacement d'arbres, aménagements divers pour les aires de jeux, aménagement de canisites, etc...) ;
- voies publiques et réseaux pour **245 171,98 €**, dont notamment **176 763,41 €** pour divers travaux d'aménagement d'espaces verts et **65 795,82 €** pour le réaménagement de chemins ruraux et les aménagements de terrains ;
- sport pour **66 827,05 €**, dont **64 761,85 €** pour les travaux de réfection des stades ;
- enseignement pour **57 503,40 €** portant essentiellement pour l'aménagement des cours des écoles maternelles.

Constructions

Sous cette rubrique sont enregistrées les dépenses de rénovation pour l'Hôtel de Ville (**300 085,94 €**), pour les bâtiments scolaires (**818 418,73 €**), pour les équipements de cimetière (**354 249,65 €**), pour les autres bâtiments publics (**4 642 866,95 €**), pour les immeubles de rapport (**297 249,31 €**) et les autres constructions (**326 499,53 €**).

Installations, matériel et outillage technique

Les réalisations s'établissent à **9 602 295,20 €**. On y retrouve les dépenses pour les installations, les réseaux de voirie et autres réseaux pour **9 086 221,14 €**, le matériel roulant, les autres matériels et outillages de voirie ainsi que les autres installations, matériel et outillage techniques pour **516 074,06 €**.

Collections et œuvres d'art

Ce poste intègre les acquisitions d'œuvres et objets d'art pour **24 546 €** et les fonds anciens des bibliothèques et musées pour **24 564,04 €**.

Autres immobilisations corporelles

D'un montant total de **2 044 249,84 €**, les acquisitions de :

- installations générales, agencements et aménagements divers (**45 247,44 €**) ;
- matériel de transport (**498 278,11 €**) ;
- matériel de bureau et matériel informatique (**397 076,28 €**) ;
- mobilier (**245 316,81 €**) ;
- matériel divers (**858 331,20 €**).

④ Les opérations d'investissement individualisées

Il s'agit d'opérations qui, en raison de leur importance ou de leur caractère pluriannuel, sont retracées dans un chapitre spécifique.

Le tableau ci-après reprend les différentes opérations classées par ordre d'importance :

Comptes	Intitulés	CA 2018
OP.20115	MONTAGNE VERTE : PARKING SOUTERRAIN ET ESPACE PAYSAGER	7 151 046,40 €
OP.20101	GRILLENBREIT : CONSTRUCTION D'UN GYMNASE	1 796 789,90 €
OP.20141	REQUALIFICATION SECTEUR LUXEMBOURG	1 508 777,54 €
OP.20153	LES DOMINICAINS DE COLMAR	1 072 578,91 €
OP.20121	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	691 868,22 €
OP.20163	PARKING GARE/BLEYLE	684 781,29 €
OP.20161	EQUIPEMENT COUVERT D'ATHLETISME	477 030,71 €
OP.20181	CREATION CANTINE PERISCOLAIRE BRANT	346 395,32 €
OP.20081	UNTERLINDEN : MUSEE, OFFICE TOURISME ET MONUMENTS HISTORIQUES	26 686,66 €
Total		13 755 954,95 €

Le niveau des dépenses d'équipement réalisé a enregistré cette année encore une forte progression, passant de 474 € par habitant en 2017 à 504 € par habitant en 2018, la moyenne de la strate se situant à 326 € par habitant en 2017 (source DGCL – année 2017).

2. Les opérations pour compte de tiers

Elles concernent les travaux exécutés dans le cadre d'un mandat pour le compte de tiers.

Comptes	Intitulés	CA 2018
458120082	IUT : Construction Département Génie Thermique et Energie	39 494,38 €
454120131	Mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 Montagnes Noires	5 043,00 €
Total		44 537,38 €

3. Les dépenses financières

Elles s'établissent à **7 194 209,93 €** contre **8 742 257 €** en 2017 et se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2018
1345	Participations pour non réalisation d'aires de stationnement	11 262,69 €
1641	Emprunts en euros	6 743 723,86 €
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	433 333,38 €
165	Dépôts et cautionnements	750,00 €
16818	Autres prêteurs	5 140,00 €
Total		7 194 209,93 €

Le **poste participations pour non-réalisation d'aires de stationnement** retrace pour **11 262,69 €** la restitution de la participation au redevable, en raison soit de l'annulation, soit du transfert du permis de construire à un autre bénéficiaire.

Les lignes **emprunts en euros, opérations afférentes à l'emprunt et les autres prêteurs** comptabilisent le remboursement en capital de la dette pour un montant de **7 182 197,24 €** contre **6 876 161,25 €** en 2017. Il est précisé que les **opérations afférentes à l'emprunt** comprennent plus spécifiquement le remboursement en capital des emprunts revolving² et le poste **autres prêteurs** enregistre le remboursement en capital de la dette d'un prêt octroyé par la Caisse d'Allocations Familiales.

La **dette nette** (hors dette récupérable et hors Hôtel de Police) s'établit ainsi au **31 décembre 2018 à 903 € par habitant** (la moyenne de la strate des communes de **50 000 à 100 000 habitants** appartenant à un groupement fiscalisé en 2016 était de **1 457 € par habitant**).

Les **dépôts et cautionnements** enregistrent le remboursement de cautions dans le cadre des locations d'immeubles communaux.

² Les **emprunts revolving** sont des emprunts renouvelables mis à notre disposition par les établissements de crédit, qui permettent de concilier la gestion de la dette et les flux de trésorerie. Cette formule associe un emprunt long terme de type multi-index et l'ouverture de droits de tirages comparables à une ligne de trésorerie.

III. EXCEDENT GLOBAL

L'excédent global du budget principal se présente comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| • résultat de clôture de fonctionnement | 24 215 922,88 € |
| • résultat de clôture d'investissement (<i>résultat 2018 et report de résultat 2017</i>) | - 12 740 174,04 € |
| • restes à réaliser en investissement (recettes – dépenses) | - 3 195 000,00 € |

Excédent de clôture

8 280 748,84 €

Ce résultat de clôture a été pris à hauteur de 8 000 000 € lors de l'établissement du budget primitif 2019. Les 280 748,84 € d'écart seront intégrés lors de la prochaine décision modificative.

L'excédent de clôture se maintient à un niveau très élevé avec plus de 8 M€.

Cela confirme une nouvelle fois bien l'excellente gestion de la Ville de Colmar et sa capacité à générer des excédents, et ce malgré la ponction de 4,85 M€ de contribution au redressement des finances publiques sur la période 2014 à 2017 et du coût de l'inflation.

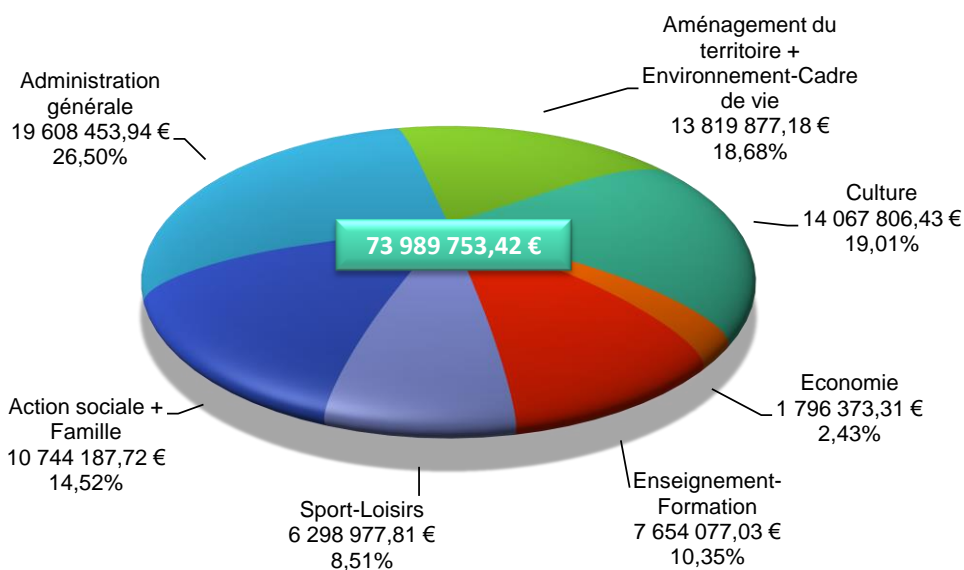
IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE

Il est intéressant de présenter le budget de la Ville en dépenses réelles (hors remboursement emprunts) par activités ou fonctions.

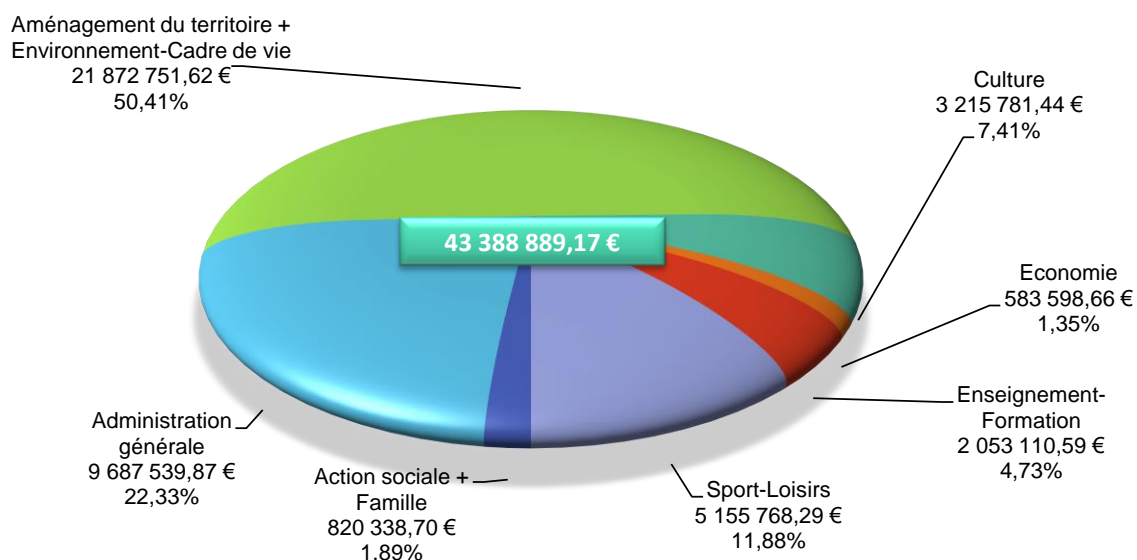
Les graphiques ci-après en présentent la répartition réelle entre :

- Fonctionnement
- Investissement
- Fonctionnement + Investissement.

A. Fonctionnement



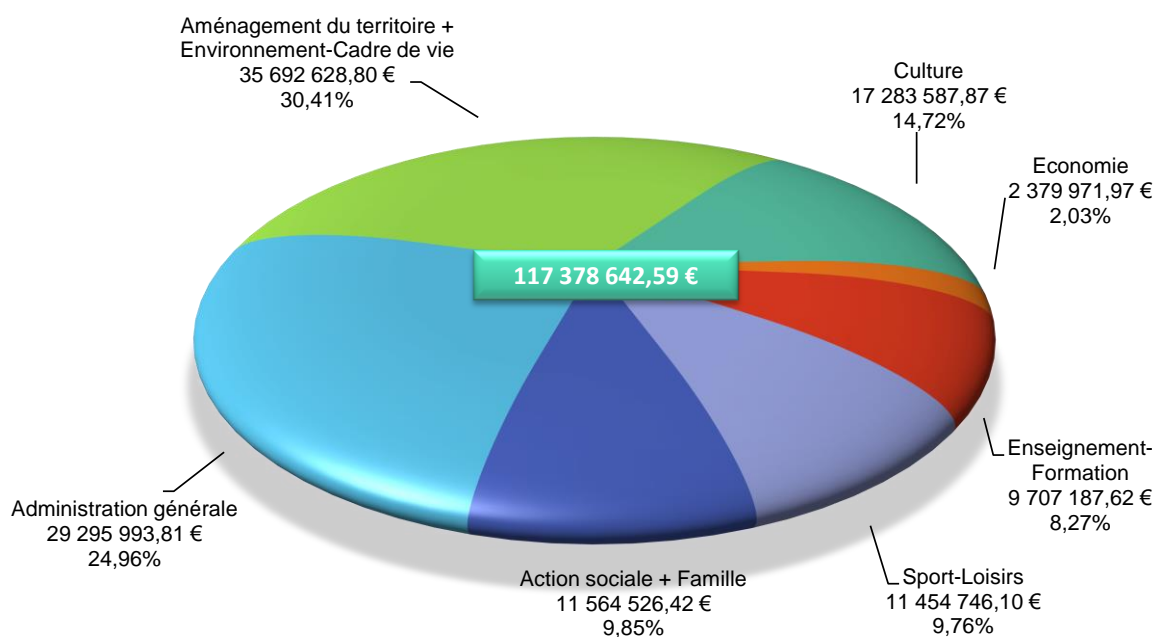
B. Investissement



C. Fonctionnement + Investissement

DEPENSES REELLES (hors gestion active de la dette et hors résultat)

Intitulés	Fonctionnement	Investissement	Total
Action sociale + Famille	10 744 187,72 €	820 338,70 €	11 564 526,42 €
Administration générale	19 608 453,94 €	9 687 539,87 €	29 295 993,81 €
Aménagement du territoire + Environnement-Cadre de vie	13 819 877,18 €	21 872 751,62 €	35 692 628,80 €
Culture	14 067 806,43 €	3 215 781,44 €	17 283 587,87 €
Economie	1 796 373,31 €	583 598,66 €	2 379 971,97 €
Enseignement-Formation	7 654 077,03 €	2 053 110,59 €	9 707 187,62 €
Sport-Loisirs	6 298 977,81 €	5 155 768,29 €	11 454 746,10 €
Sous-total dépenses réelles	73 989 753,42 €	43 388 889,17 €	117 378 642,59 €
Résultat d'investissement reporté		2 720 877,96 €	2 720 877,96 €
Total dépenses réelles	73 989 753,42 €	46 109 767,13 €	120 099 520,55 €



LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **185 300,80 €** contre **183 800 €** en 2017.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- ✓ des subventions de collectivités locales et des participations de partenaires extérieurs et produits exceptionnels **113 500,80 €**
- ✓ du résultat de fonctionnement 2017 reporté **71 800,00 €**

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **134 775,07 €** contre **112 000 €** en 2017.

Elles comprennent :

❶ les charges à caractère général **128 745,68 €**

Elles représentent **95,53 %** des dépenses du Festival du Film.

Elles se ventilent de la manière suivante :

- ✓ les achats et variations de stocks (autres matières et fournitures) **848,81 €**
- ✓ les services extérieurs (locations mobilières + documentation) **23 612,20 €**
- ✓ les autres services extérieurs (prestations de services, personnel affecté par la Ville, publicité, frais de transport et réceptions...) **104 284,67 €**

❷ les charges de personnel **3 029,39 €**

❸ les charges exceptionnelles **3 000,00 €**

II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe Festival du Film affiche un **excédent global de 50 525,73 €**.

LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **147 538,07 €** contre **95 097,17 €** en 2017.

Cette évolution s'explique par des opérations de régularisations de comptabilisation de la TVA sur les acquisitions intracommunautaires effectuées en 2015 et 2016. A ce titre, il était nécessaire d'annuler des mandats sur exercices antérieurs pour un montant de **25 800 €** et de réémettre de nouveaux mandats. Par ailleurs, des partenariats privés supplémentaires, dans le cadre du mécénat ont permis de financer une programmation plus intense.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

✓ du produit des entrées du Festival	15 643,89 €
✓ des subventions de collectivités locales, des participations de partenaires extérieurs et produits exceptionnels	121 794,18 €
✓ du résultat de fonctionnement 2017 reporté	10 100,00 €

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **132 475,72 €** contre **84 997,17 €** en 2017.

Cette augmentation résulte des raisons évoquées plus haut

Elles comprennent :

① les charges à caractère général	116 993,33 €
Elles sont réparties de la manière suivante :	
✓ les achats et variations de stocks (autres matières et fournitures)	583,45 €
✓ les services extérieurs (locations mobilières)	14 292,62 €
✓ les autres services extérieurs (prestations de services, publicité, réceptions ...)	96 548,21 €
✓ les impôts et taxes	5 569,05 €
② les charges de personnel	15 481,67 €
③ les autres charges de gestion courante	0,72 €

II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe Festival de Jazz dégage un **excédent global** de **15 062,35 €**.

LE BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à **386 732,99 €** contre **401 438,37 €** en 2017 et se ventilent comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| ✓ les produits des services et du domaine | 6 719,50 € |
| Il s'agit de la participation aux frais d'accueil des auteurs versée par les établissements scolaires, ainsi que la vente de tee-shirt, sacs, blocs-notes et divers | |
| ✓ les droits de place | 50 580,00 € |
| Il s'agit des droits de place versés par les participants pour l'installation de leur stand | |
| ✓ les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des participations de partenaires extérieurs | 283 800,23 € |
| ✓ la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017 reporté | 45 633,26 € |

B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **335 587,68 €** contre **355 568,37 €** en 2017 et se ventilent comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| ❶ les charges à caractère général | 312 138,92 € |
| Elles sont réparties de la manière suivante : | |
| ✓ les achats, électricité et variation de stocks | 9 316,38 € |
| ✓ les services extérieurs (locations mobilières et immobilières, entretien...) | 11 241,16 € |
| ✓ les autres services extérieurs (publicité, imprimés, réceptions...) | 291 275,87 € |
| ✓ les impôts et taxes | 305,51 € |
| ❷ les charges de personnel | 23 026,96 € |
| Il s'agit des cachets versés aux artistes et auteurs ainsi que les cotisations sociales s'y rattachant. | |
| ❸ les charges exceptionnelles | 421,80 € |

C. Le résultat de fonctionnement

La section de fonctionnement se solde ainsi par un excédent de clôture de **51 145,31 €**.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à **236,74 €** contre **46,46 €** en 2017. Elles correspondent à l'affectation de résultat 2017 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

B. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à **236,74 €** contre **283,20 €** en 2017.
Elles correspondent en 2018 à la reprise du déficit d'investissement reporté.

III. RESULTAT

Le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Festival du Livre – Espace Malraux dégage un excédent global de **51 145,31 €**.